



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-huitième session

Point 158 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

## Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Engagements autorisés (25 avril-30 juin 2013)	83 690 200
Dépenses (25 avril-30 juin 2013)	81 976 400
Engagements autorisés (1 <sup>er</sup> juillet-31 décembre 2013)	366 774 500
Montant estimatif des dépenses (1 <sup>er</sup> juillet-31 décembre 2013) <sup>a</sup>	224 618 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2013/14	609 491 300
Recommandation du Comité consultatif pour 2013/14	608 548 200

<sup>a</sup> Montant estimatif au 31 décembre 2013.



## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 45, 47, 50, 55, 57, 64, 66, 68 et 91, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 943 100 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/68/538). On y trouvera aussi les recommandations et observations que le Comité a jugé bon de faire sur des questions précises.

2. Lors de l'examen du rapport susmentionné, le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements et des éclaircissements avant de lui présenter des réponses écrites le 22 novembre 2013. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Force est donnée à la fin du présent rapport.

## II. État des dépenses pour la période allant du 25 avril au 30 juin 2013

3. Dans la résolution 67/286, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager au titre de la Mission des dépenses d'un montant total maximum de 83 690 200 dollars des États-Unis pour la période du 25 avril au 30 juin 2013. Le montant total des dépenses pour cette période s'est élevé à 81 976 400 dollars. Le solde inutilisé – soit 1 713 800 dollars – représente 2,0 % des engagements de dépenses autorisés.

4. On trouvera à la section IV.C du rapport du Secrétaire général (A/68/538) une analyse des dépenses. Les postes de dépenses les plus importants sont les suivants : a) Fournitures, services et matériel divers (21 546 400 dollars), ce montant ayant principalement servi à financer l'acquisition de véhicules blindés et du matériel nécessaires à huit équipes de neutralisation des explosifs et munitions et à deux équipes de vérification de l'état des routes; b) Communications (19 689 700 dollars), ce montant ayant essentiellement permis de financer l'achat de matériel de communication essentiel, y compris des systèmes de communications par satellite, du matériel de communications protégées, des systèmes d'alimentation électrique, des stations fixes à haute fréquence et du matériel de visioconférence; c) Transports terrestres (15 916 300 dollars), ce montant ayant principalement servi à financer l'acquisition de véhicules blindés, des véhicules légers de transport de personnes et d'autres véhicules essentiels : chariots élévateurs et camions-citernes (eau et carburant); et d) Installations et infrastructures (12 398 300 dollars), ce montant ayant servi à financer l'installation des biens et du matériel essentiels destinés à faciliter l'établissement de la Mission, dont 179 installations préfabriquées, le matériel de traitement des eaux usées, le matériel de sécurité et de sûreté et le matériel pour la défense des périmètres (voir A/68/538, respectivement par. 381, 377, 375 et 374).

5. Le Comité consultatif note que 98,0 % des crédits ouverts pour la période allant du 25 avril au 30 juin 2013 ont été utilisés.

### III. Information sur l'exécution du budget de la période en cours

6. Dans sa résolution 67/286, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager au titre de la Mission des dépenses d'un montant total maximum de 366 774 500 dollars pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 octobre 2013, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 402 245 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 272 719 800 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 129 525 200 dollars. Le Comité note qu'au 4 novembre 2013, le solde de trésorerie de la mission se montait à 149 600 000 dollars, soit 115 679 600 dollars de plus que la réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses (33 920 400 dollars).

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 octobre 2013, le solde restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 14 738 000 dollars. Il n'y a eu aucune demande d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité entre la création de la Mission et le 31 octobre 2013.

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 octobre 2013, les chiffres concernant l'occupation des postes de la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013 s'établissaient comme suit:

	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Militaires	11 200	5 062	54,8
Police des Nations Unies	320	59	81,6
Unités de police constituées	1 120	757	32,4
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>			
Personnel recruté sur le plan international	392	251	36,0
Personnel recruté sur le plan national	647	107	83,5
Volontaires des Nations Unies	250	15	94,0

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'exercice.

10. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et du montant estimatif des dépenses pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013, qui indique qu'au 31 octobre 2013 les dépenses s'établissaient à 102 054 000 dollars (voir annexe I). Le montant estimatif des dépenses s'élèverait au 31 décembre 2013 à 224 618 400 dollars, ce qui représente 61,2 % des engagements de dépenses autorisés (366 774 500 dollars), d'où un solde inutilisé d'un montant estimatif de 142 156 100 dollars. Compte tenu du fait que seulement 61,2 % des engagements de dépenses autorisés auront été utilisés au 31 décembre 2013, **le Comité consultatif recommande que les tout derniers renseignements disponibles sur les dépenses soient fournis à l'Assemblée générale quand celle-ci examinera le projet de budget.**

## **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014**

### **A. Mandat et résultats prévus**

11. Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport que le Conseil avait, dans sa résolution [2100 \(2013\)](#) du 25 avril 2013, établi la MINUSMA, qui avait assumé la responsabilité de l'exécution du mandat du Bureau des Nations Unies au Mali (BNUM) à compter de la date d'adoption de la résolution. Le Conseil de sécurité avait par ailleurs décidé de transférer l'autorité de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) à la MINUSMA le 1<sup>er</sup> juillet 2013, date à laquelle celle-ci avait commencé à mettre en œuvre son mandat pour une période initiale de 12 mois ([A/68/538](#), par. 1).

12. Il est précisé dans le rapport que le mandat de la MINUSMA comprend les éléments suivants : a) stabilisation des principales agglomérations et contribution au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays; b) contribution à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition, y compris le dialogue national et le processus électoral; c) protection des civils et du personnel des Nations Unies; d) promotion et défense des droits de l'homme; e) soutien de l'action humanitaire; f) appui à la sauvegarde du patrimoine culturel; et g) action en faveur de la justice nationale et internationale ([A/68/538](#), par. 2).

13. D'après le Secrétaire général, la Mission a identifié dans son mandat quatre domaines interdépendants sur lesquels les efforts devraient porter immédiatement au cours de l'exercice budgétaire : a) réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel; b) appui à la stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali; c) protection des civils, droits de l'homme et justice; et d) relèvement rapide dans le nord du Mali ([A/68/538](#), par. 3 à 6).

14. Il est indiqué dans le rapport que le quartier général de la MINUSMA serait installé à Bamako et des bureaux régionaux mis en place à Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti, tandis que les forces de la MINUSMA et la Police des Nations Unies seraient déployés dans d'autres sites dans le Nord. L'équipe des hauts responsables de la Mission, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques), le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires), le commandant de la Force et le Chef de la police, serait établie au siège de Bamako. La Mission mettrait l'accent sur les partenariats avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies dans leurs domaines de compétence et dans ceux où ils jouissent d'un avantage relatif en matière d'exécution directe ([A/68/538](#), par. 10 et 11).

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission**

15. Le Secrétaire général indique que les préparatifs des élections tant législatives que locales devraient avoir lieu au cours des prochains mois. Les Forces de défense et de sécurité maliennes et la MINUSMA devraient également consolider et stabiliser les acquis en matière de sécurité contre les groupes armés extrémistes. Les contingents militaires et les unités de police constituées devraient être entièrement autonomes dans toutes les catégories de service d'appui, à l'exception, de manière

générale, de certains éléments (logements en dur, appui médical et produits de base essentiels) qui seraient fournis par la Mission. Dans les bureaux locaux, des logements seront construits dans les installations intégrées afin que des membres de toutes les composantes – civiles, militaires et de police – se trouvent dans les mêmes locaux. Il est également indiqué dans le rapport que conformément au concept d'opérations concernant l'appui à la mission, celle-ci ferait appel, dans la mesure du possible, à des entreprises pour la livraison de biens et de services. L'aptitude de la Mission à assurer la sécurité des centres de population dépendrait de l'arrivée en temps voulu des contingents et des unités d'appui, conformément au concept d'opérations de la Force, et du déploiement rapide d'hélicoptères et d'avions civils et militaires dans tout le Mali pour soutenir les activités d'appui logistique et opérationnel de la Mission. Il est également précisé dans le rapport que les aéroports et infrastructures aéroportuaires du nord du Mali sont en très mauvais état et que des travaux de génie d'une envergure considérable devront être poursuivis à long terme pour remettre en état et entretenir les pistes et les installations (A/68/538, par. 16, 17 et 20 à 23).

16. Il est indiqué dans le rapport que les effectifs à prévoir se fondent sur la capacité d'absorption actuelle de la Mission, un réexamen de la situation et une augmentation progressive de ces effectifs étant envisagés pour le projet de budget de l'exercice 2014/15. Les effectifs du personnel d'appui de la Mission seraient maintenus au niveau opérationnel minimum, l'accent étant mis sur le développement des capacités nationales et l'appui apporté par l'équipe de pays des Nations Unies. Les services de soutien de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à Abidjan seraient chargés de toutes les fonctions administratives (financières, ressources humaines et achats) pouvant être exécutées à distance (A/68/538, par. 24 et 25).

17. Il est proposé que la MINUSMA se déploie en deux phases, la première allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013, et la seconde du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014. La phase I correspondrait au développement de la capacité opérationnelle initiale de la MINUSMA, qui comprend l'arrivée et le déploiement en temps utile d'unités de soutien; la recherche de sites où installer ses bureaux à titre provisoire; la mise en œuvre de mesures intérimaires de survie; la mise en place, dans le nord du Mali, de trois hôpitaux militaires de niveau II; la fourniture de services d'aéroport et de véhicules; l'appui à la transmission de communications stratégiques et l'appui à la préparation et mise en œuvre des activités électorales. La phase II correspondrait à la mise en place d'une capacité opérationnelle, y compris l'installation de l'infrastructure de la Mission dans les quatre bureaux extérieurs et l'extension des services aux sites accueillant des militaires et du personnel de police (A/68/538, par. 27 à 38).

### C. Coopération avec les missions de la région

18. Il est indiqué dans le rapport que la MINUSMA coopère avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et les autres acteurs compétents des Nations Unies afin d'améliorer l'analyse des données relatives aux questions régionales et transnationales (A/68/538, par. 43). Ayant demandé des informations, le Comité consultatif a été informé que la MINUSMA et l'UNOWA se concertent sur l'évolution du contexte politique et des conditions de sécurité susceptible d'avoir

une incidence sur la situation au Mali et l'exécution du mandat de la Mission, ainsi que sur la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

19. Outre le bureau d'appui créé au sein de l'ONUCI à Abidjan, afin de créer un effet de synergie et de tirer parti des moyens existants ainsi que de mettre en commun les connaissances et d'assurer le contrôle de la qualité, il est indiqué que les sections de gestion des ressources humaines et de la finance disposeront d'une petite équipe à Bamako. Un accord de prestation de services serait conclu entre l'ONUCI et la MINUSMA afin de préciser les fonctions et responsabilités de l'une et de l'autre (A/68/538, par. 44 et 45). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que trois membres du personnel de la Mission (1 de la section des ressources humaines et 2 de la section de la finance) sont actuellement en poste à Abidjan. Il est proposé d'établir 60 postes à Abidjan (14 pour les ressources humaines, 27 pour la finance et 19 pour les achats). En ce qui concerne le montant estimatif des économies réalisées, le Comité a été informé que cette mise en commun de services permettrait d'éviter certains coûts et de réduire le double emploi de fonctions, l'intégration de membres du personnel de la Mission au sein de la structure actuelle de l'ONUCI permettant de tirer parti des moyens existants et d'engager moins de personnel. **Le Comité consultatif recommande de rendre compte dans les prochains projets de budget de toutes les économies réalisées grâce à cet arrangement de la MINUSMA et de l'ONUCI, ainsi que des effets qu'aurait un retrait ou une réduction d'activités éventuels de l'ONUCI et de toute mesure de prévention prise par la MINUSMA à cet égard.**

#### **D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

20. D'après le rapport, le Représentant spécial du Secrétaire général est tenu de veiller à ce que la Mission et les fonds, programmes et institutions des Nations Unies appuient et coordonnent les activités avec les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, notamment le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. La MINUSMA coopère également avec un certain nombre d'organismes régionaux et internationaux, dont l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne afin de faciliter le dialogue avec les autres États Membres de la région. L'Équipe spéciale intégrée basée au Siège de l'ONU, composée de représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et des organismes, fonds et programmes, veille à ce que les orientations et l'appui fournis à la MINUSMA le soient de façon cohérente (A/68/538, par. 46 à 51).

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies étaient chacune investies de rôles concertés et complémentaires en ce qui concerne le relèvement rapide du nord du Mali et établissaient un mécanisme commun de planification, de mise en œuvre et d'examen des activités de relèvement afin d'optimiser l'efficacité de leur action et d'éviter des chevauchements d'activités ou doubles emplois, compte tenu des quatre domaines prioritaires arrêtés. **Le Comité consultatif invite la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies à poursuivre leurs efforts concertés en vue de veiller à l'exécution du mandat par un usage efficient et efficace des ressources et sans chevauchement ou double emploi de fonctions.**

## E. Plan de financement standard

### Historique

22. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que le plan de financement standard révisé a servi à déterminer les ressources dont la Mission avait besoin pour financer sa première année de fonctionnement (A/68/538, par. 326). Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 67/286, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'envisager d'établir le budget de la MINUSMA pour l'exercice 2013/14 en se fondant sur le plan de financement standard, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience.

### Application du plan de financement standard à la Mission

23. Il est précisé dans le rapport que le plan révisé garde les éléments utiles du plan initialement adopté, dont celui qui consiste à mettre à profit l'expérience des précédentes missions en phase de démarrage afin de rationaliser l'établissement du budget, en privilégiant le financement des activités que la Mission pourra raisonnablement mener à bien au cours de la première année. Il ménage une marge de manœuvre suffisante pour que les responsables de la Mission puissent gérer l'ensemble des crédits alloués dans la limite des pouvoirs qui leur seront délégués. L'équipe de direction se réunirait régulièrement en vue d'adapter l'utilisation des ressources à l'évolution des priorités et le Département de l'appui aux missions apporterait une aide sous forme de conseils et de cadres de travail, en s'appuyant sur les enseignements qu'a tirés la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) en la matière (A/68/538, par. 326).

24. Il est aussi indiqué dans le rapport que le montant des crédits demandés pour la MINUSMA, calculé en fonction du plan révisé, tient compte de plusieurs paramètres essentiels correspondant aux conditions et besoins réels de la Mission (A/68/538, par 328), comme :

- a) La taille moyenne de la Mission et, plus précisément, le nombre effectif de membres du personnel en uniforme autorisé;
- b) Le fait que la Mission opère dans des conditions logistiques extrêmement difficiles;
- c) Le tableau d'effectifs complet nécessaire à l'exécution du mandat de la Mission pendant sa première année de fonctionnement, établi en fonction des taux d'occupation des postes constatés dans les missions au cours de la période équivalente;
- d) Le déploiement d'un plus grand nombre d'hommes en uniforme au cours du premier mois d'application du plan en raison du transfert de commandement des contingents de la MISMA le 1<sup>er</sup> juillet 2013;
- e) Une réduction d'environ 56 millions de dollars du montant des crédits nécessaires pour l'achat de matériel, due au fait que de nombreux biens ont été achetés pendant la période du 25 avril au 30 juin 2013;
- f) La taille et la configuration de la flotte aérienne, qui correspondent aux besoins propres à la Mission; et

g) La prise en compte des programmes de déminage et de désarmement, démobilisation et réintégration prévus.

25. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le plan de financement ne comportait pas de paramètre ayant spécifiquement trait aux missions qui bénéficiaient de l'appui des centres régionaux de missions proches, par opposition aux missions qui ne recevaient pas d'appui de ce type. Il est expliqué que le principal facteur qui détermine le coût du financement des centres régionaux, à savoir les dépenses de personnel, serait inscrit au budget de la mission cliente bénéficiant des accords relatifs au centre de services régional ou aux services partagés et que ces dépenses seraient financées au moyen de ressources autorisées.

26. Le Comité consultatif, après s'en être enquis, a également appris que le plan prenait en compte les dépenses effectivement engagées, financées au moyen des premiers crédits ouverts pour la période allant du 25 avril au 30 juin 2013. Pour tenir compte de cette situation, il a été retenu comme hypothèse, aux fins de l'application du plan, que la MINUSMA avait bénéficié de la fermeture d'une mission proche. Le Comité a en outre appris que le montant estimatif des crédits nécessaires pour l'exercice 2013/14 avait été réduit d'environ 56 millions de dollars répartis entre différentes catégories. Une explication du fonctionnement du plan, étape par étape, a été fournie au Comité, les transports terrestres étant pris en exemple (voir annexe II).

27. En ce qui concerne les effectifs, le Comité consultatif a appris que le tableau d'effectifs établi pour la MINUSMA l'avait été spécifiquement pour la Mission et son mandat et n'avait pas été élaboré selon le plan de financement standard. Le projet de budget se fonde sur des effectifs moyens, à savoir 7 766 militaires, 182 membres de la Police des Nations Unies, 802 membres d'unités de police constituées, 280 membres du personnel recruté sur le plan international, 274 membres du personnel recruté sur le plan national et 49 Volontaires des Nations Unies. À la lecture du résumé du rapport du Secrétaire général, le Comité note que l'application du plan de financement standard révisé prévoit le déploiement graduel des effectifs (maximum) suivants : 9 250 militaires, 206 membres de la Police des Nations Unies, 962 membres d'unités de police constituées, 414 membres du personnel recruté sur le plan international, 493 membres du personnel recruté sur le plan national et 80 Volontaires des Nations Unies (A/68/538, par. 340 à 345).

28. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, le Comité consultatif note que d'importants écarts (aussi bien des dépassements que des sous-utilisations de crédits) existent dans plusieurs catégories entre le montant proposé des crédits à ouvrir, calculé selon le plan, et les dépenses effectives (voir annexe I). Des dépassements de crédits sont observables dans deux catégories : les dépenses au titre des voyages, dont le montant total au 31 octobre 2013 s'élève à 2 018 700 dollars, soit plus que le montant proposé de 1 639 600 dollars; et les dépenses au titre de l'informatique, dont le montant total au 31 octobre 2013 s'établit à 4 942 600 dollars, soit plus que le montant proposé de 3 422 900 dollars. Inversement, les crédits ouverts n'ont pas été utilisés dans leur intégralité dans diverses catégories, dont les installations et infrastructures (le montant total des dépenses de cette catégorie s'élevait au 31 octobre 2013 à 11 020 800 dollars alors qu'il avait été proposé dans le rapport sur le budget d'y allouer 91 082 100 dollars). Des sous-utilisations de crédits ont également été observées aux catégories suivantes : transports terrestres, transports aériens, transports maritimes ou fluviaux, santé,

matériel spécial, projets à effet rapide et fournitures, services et matériel divers. Le montant estimatif total des dépenses devrait s'établir à 224 618 400 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013, ce qui est à comparer à l'enveloppe totale de 609 491 300 dollars proposée dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14.

29. Le Comité consultatif note en outre que l'application du plan de financement standard révisé n'a pas à ce jour permis de rationaliser l'établissement du budget ni de présenter à temps un projet de budget, compte tenu de l'établissement de la Mission le 25 avril et des deux précédentes autorisations d'engagement de dépenses. Il constate par ailleurs que le plan de financement ne comprend peut-être pas tous les paramètres pertinents. Le Secrétaire général devrait procéder à une analyse des dépenses effectives des missions et en tirer des enseignements qui permettraient de perfectionner le plan de financement. Le Comité souligne qu'il importe de veiller à ce que l'application du plan de financement permette d'établir plus rapidement un projet de budget plus exact, qui corresponde davantage aux dépenses effectivement engagées et répondent aux besoins précis d'une mission. Le Comité réexaminera la question dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions et du rapport sur l'exécution du budget de la Mission.

## F. Ressources nécessaires

30. D'un montant de 609 491 300 dollars, le projet de budget de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (exercice 2013/14) couvrirait un déploiement moyen de 7 766 militaires, 182 membres de la Police des Nations Unies, 802 membres d'unités de police constituées, 280 agents recrutés sur le plan international, 274 agents recrutés sur le plan national, 49 Volontaires des Nations Unies, y compris pour deux emplois de temporaire, comme indiqué au paragraphe 27.

31. Les principaux postes de dépenses pour l'exercice 2013/14 sont les suivants : a) militaires (239 714 600 dollars); b) installations et infrastructures (91 082 100 dollars); c) personnel recruté sur le plan international (61 204 400 dollars); d) transports aériens (55 522 300 dollars); e) fournitures, services et matériel divers (46 421 400 dollars); et f) transports terrestres (33 612 600 dollars). Une analyse des prévisions de dépenses est donnée dans la section III du projet de budget.

### 1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif proposé pour 2013/14<sup>a</sup></i>
Militaires	11 200
Police des Nations Unies	320
Unités de police constituées	1 120
<b>Total</b>	<b>12 640</b>

<sup>a</sup> Effectif proposé le plus élevé.

32. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 concernant les militaires et le personnel de police s'élèvent à 274 110 100 dollars. Les dépenses au titre des militaires et du personnel de police pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013 s'établissaient à 39 626 800 dollars au 31 octobre 2013 (voir annexe I).

33. Le Secrétaire général indique dans son rapport que, dans sa résolution [2100 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement maximal de 11 200 militaires et de 1 440 fonctionnaires de police. Calculés selon le plan de financement standard révisé, les taux de non-déploiement du personnel en tenue tiennent compte des rythmes de déploiement observés pour les missions en phase de démarrage, ainsi que des effectifs transférés de la MISMA et déployés sur le terrain au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Quelque 10 419 agents en tenue devraient être sur place d'ici à la fin de l'exercice 2013/14. Les prévisions budgétaires reposent sur le déploiement moyen d'environ 8 749 agents en tenue (7 766 militaires, 182 membres de la Police des Nations Unies et 802 membres d'unités de police constituées) ([A/68/538](#), par. 330). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 5 062 militaires, 59 membres de la Police des Nations Unies et 757 membres d'unités de police constituées avaient été déployés au 31 octobre 2013.

34. Les prévisions de dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police tiennent compte d'un facteur effectif moyen de non-déploiement de 43 % pour la Police des Nations Unies et de 28 % pour les unités de police constituées ([A/68/538](#), tableau suivant le paragraphe 329). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que, compte tenu des déploiements effectifs et des déploiements prévus, les taux moyens de non-déploiement des militaires et du personnel de police s'établissaient comme suit : 25 % pour les officiers d'état-major; 36 % pour les contingents; 61 % pour la Police des Nations Unies; et 22 % pour les unités de police constituées.

35. Les ressources proposées pour l'exercice 2013/14 au titre du personnel de police couvriraient les dépenses suivantes :

a) Militaires (239 714 600 dollars) : déploiement moyen de 7 776 hommes, compte tenu des militaires transférés de la MISMA; remboursement du matériel appartenant aux contingents, sur la base du nombre de mois durant lesquels les unités seraient déployées; et transport du matériel appartenant aux contingents;

b) Police des Nations Unies (8 313 300 dollars) : déploiement moyen de 182 fonctionnaires de police;

c) Unités de police constituées (26 082 200 dollars) : déploiement moyen de 802 fonctionnaires de police, compte tenu du transfert des hommes de la MISMA; remboursement du matériel appartenant aux unités sur la base du nombre de mois durant lesquels celles-ci seraient déployées; et transport de ce matériel ([A/68/538](#), par. 340 à 342).

**36. Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif proposé pour 2013/14<sup>a</sup></i>
Personnel recruté sur le plan international	670
Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	781
Volontaires des Nations Unies	145
Emplois de temporaire <sup>c</sup>	2
<b>Total</b>	<b>1 598</b>

<sup>a</sup> Effectif proposé le plus élevé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

37. Les prévisions de dépenses de la MINUSMA concernant le personnel civil pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 72 220 200 dollars (voir plus loin, par. 93 à 98, pour les dépenses à financer au moyen du compte d'appui). Les dépenses de la période du 25 avril au 30 juin 2013 se sont élevées à 660 800 dollars. Les dépenses pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013 s'établissaient à 10 912 800 dollars au 31 octobre 2013 (voir annexe I).

38. Calculés selon le plan de financement standard révisé, les taux de vacance des postes du personnel civil tiennent compte des rythmes de déploiement observés au cours de la première année des missions en phase de démarrage. Alors que, pour cette catégorie de personnel, son effectif complet sera de 1 598 agents (672 agents recrutés sur le plan international (y compris sur deux emplois de temporaire), 781 agents recrutés sur le plan national et 145 Volontaires des Nations Unies), la Mission devrait avoir déployé 987 civils à la fin de sa première année de fonctionnement. Les ressources demandées devraient donc couvrir un déploiement moyen de quelque 602 civils (280 fonctionnaires recrutés sur le plan international (y compris sur deux emplois de temporaire), 274 AN et 49 VNU) durant l'exercice 2013/14 (A/68/538, par. 331).

39. Les prévisions de dépenses pour le personnel civil tiennent compte d'un taux effectif moyen de vacance des postes de 59 % pour le personnel recruté sur le plan international (y compris sur les deux emplois de temporaire), de 78 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 62 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 66 % pour les Volontaires des Nations Unies (A/68/538, tableau suivant le paragraphe 329). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que, compte tenu des déploiements effectifs et des déploiements prévus, les taux de vacance des postes s'établissaient comme suit : 53 % pour le personnel recruté sur le plan international (50 % pour les deux emplois de temporaire), 61 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 68 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et 76 % pour les Volontaires des Nations Unies.

40. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil pour l'exercice 2013/14 ont été établies compte tenu des paramètres suivants :

a) Personnel recruté sur le plan international (61 204 400 dollars) : effectif moyen de 280 agents (y compris les deux emplois de temporaire inscrits à cette rubrique plutôt qu'à celle du Personnel temporaire (autre que pour les réunions) en vertu du plan de financement standard révisé), et montant mensuel moyen des traitements et dépenses connexes applicables aux différentes catégories ou classes de fonctionnaires dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2013/14;

b) Personnel recruté sur le plan national (8 796 100 dollars) : effectif moyen de 274 agents et taux mensuel moyen des traitements et dépenses connexes applicables à la classe B-1, pour les administrateurs recrutés sur le plan national, et à la classe IV-6, pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2013/14;

c) Volontaires des Nations Unies (2 219 700 dollars) : effectif moyen de 49 Volontaires, compte tenu des tendances observées (A/68/538, par. 343 à 346).

41. Le Comité consultatif relève des incohérences concernant la désignation des différents bureaux de la MINUSMA dans les organigrammes présentés à l'annexe II du rapport du Secrétaire général. Par exemple, il est question dans ces derniers de « groupes » et de « sections » qui seraient tous dirigés par un administrateur de la classe P-5 alors qu'ils devraient l'être par des administrateurs de classes différentes. De plus, les « divisions » seraient dirigées tantôt par des administrateurs de la classe D-1, tantôt des administrateurs de la classe D-2, alors qu'elles devraient toutes l'être par des administrateurs de la même classe. **Le Comité consultatif rappelle à ce sujet qu'il avait soulevé la même question dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/7, par. 138 à 140).**

#### **Direction exécutive et administration**

42. La Direction exécutive et l'administration englobent le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques), le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), le Bureau du Chef de cabinet, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le Centre d'opérations conjoint, la Division de l'information et de la communication, le Groupe des affaires juridiques, le Groupe Déontologie et discipline, le Groupe de la Commission d'enquête, et les chefs des bureaux régionaux. L'effectif total proposé compte 167 postes, dont 3 SGA/SSG, 4 D-2/D-1, 28 P-5/P-4, 27 P-3/P-2, 19 d'agent du Service mobile, 64 d'administrateur recruté sur le plan national, et 22 de Volontaire des Nations Unies (A/68/538, tableau 1). Le Comité consultatif constate que neuf postes d'assistant spécial sont prévus pour les quatre bureaux, à savoir ceux du Représentant spécial du Secrétaire général, du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques, du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, et du Chef de cabinet. **Le Comité consultatif recommande de revoir les propositions concernant les postes d'assistant spécial, en étudiant notamment si leurs fonctions correspondent bien à leur titre, et recommande également d'énoncer plus clairement ces fonctions dans le prochain projet de budget.**

*Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général*

43. Il est prévu de créer un total de neuf postes (1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 SM et 2 AN) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Ayant rang de secrétaire général adjoint, celui-ci serait chargé d'assurer l'exécution du mandat de la MINUSMA au nom du Secrétaire général, de diriger les opérations de la Mission et de coordonner toutes les activités du système des Nations Unies au Mali (A/68/538, par. 54).

44. L'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial serait dirigée par un assistant spécial hors classe (P-5), secondé par trois assistants spéciaux (2 P-4 et 1 P-3), et chargée d'apporter son concours au Représentant spécial dans tous les aspects de son travail quotidien, et notamment de l'aider à arrêter des choix de principe, à recenser les domaines d'intervention prioritaires et à assurer le contrôle de l'exécution. Un assistant principal (agent du Service mobile), un assistant administratif (agent du Service mobile) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) appuieraient l'exécution des tâches courantes du Bureau du Représentant spécial (A/68/538, par. 55).

**45. Le Comité consultatif ne trouve rien à redire aux postes proposés pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général si ce n'est qu'il estime, vu les fonctions analogues attachées aux quatre postes d'assistant spécial, qu'il conviendrait de ne pas créer un poste P-4 d'assistant spécial.**

*Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général  
(affaires politiques)*

46. Sept postes sont demandés pour ce bureau (1 SSG, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 SM et 2 AN). Ayant rang de sous-secrétaire général, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques s'occuperait des questions ayant trait directement aux domaines relevant de sa sphère de compétence et serait chargé de conseiller le Représentant spécial sur les décisions à prendre et de diriger les activités inscrites au programme se rapportant aux affaires politiques, notamment la médiation, les affaires civiles et la protection des droits de l'homme, la problématique hommes-femmes et la protection de l'enfance. Il serait épaulé par 3 assistants spéciaux (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) dans les aspects techniques de son travail quotidien, ainsi que par 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 administrateur de programmes (administrateur recruté sur le plan national) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) (A/68/538, par. 56 et 57).

**47. Le Comité consultatif constate que les titulaires des trois postes proposés d'assistant spécial devraient aider le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général dans tous les aspects techniques de ses fonctions. Compte tenu de ces fonctions et des effectifs du Bureau, il recommande de ne pas créer un poste P-4 d'assistant spécial.**

*Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général  
(Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)*

48. Six postes sont proposés pour ce bureau : 1 sous-secrétaire général, 1 P-5, 1 P-4, 1 agent du Service mobile et 2 administrateurs recrutés sur le plan national. Ayant le rang de sous-secrétaire général, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire

général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) s'occuperait des questions ayant trait directement aux domaines relevant de sa sphère de compétence et serait chargé de conseiller le Représentant spécial sur les décisions à prendre et de diriger les activités inscrites au programme qui se rapportent à la stabilisation et au redressement précoce, et aux affaires électorales, et à celles relevant de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires et de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du Secteur de la sécurité. Il serait le principal intermédiaire entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Son équipe de collaborateurs directs comprendrait 2 assistants spéciaux (1 P-5 et 1 P-4), qui lui apporteraient leur concours dans tous les aspects techniques de ses tâches courantes, ainsi que 2 assistants administratifs (1 SM et 1 GN) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) (A/68/538, par. 58 et 59).

49. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le Bureau comprendrait également un spécialiste de la planification stratégique (P-4), dont le poste serait financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Bureau de coordination des activités de développement, et un assistant spécial (P-3), qui l'aiderait à s'acquitter de ses fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire et dont le poste serait financé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (A/68/538, par. 59).

**50. Vu les fonctions proposées pour les deux assistants spéciaux, à savoir aider le Représentant adjoint spécial du Secrétaire général dans les aspects techniques de ses tâches courantes, et les effectifs du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), le Comité consultatif recommande de ne pas créer un poste P-4 d'assistant spécial.**

#### *Bureau du Chef de cabinet*

51. Il est proposé de créer 21 postes au total pour le Bureau du Chef de cabinet (1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 3 SM, 4 AN et 4 VNU). Le Chef de cabinet (D-2) aiderait le Représentant spécial à assumer ses responsabilités au jour le jour et veillerait à ce que toutes les composantes de la Mission fonctionnent de façon intégrée et cohérente dans tous les domaines. Il superviserait le Groupe du protocole et le Groupe de la planification stratégique ainsi que le Centre d'opérations conjoint, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le Groupe de la Commission d'enquête et le Groupe des affaires juridiques, et serait l'interlocuteur privilégié pour tous contacts du Représentant spécial avec le Bureau des services de contrôle interne et avec les auditeurs résidents (A/68/538, par. 60).

52. Le Chef de cabinet serait assisté par un spécialiste hors classe des affaires politiques (chef de cabinet adjoint) (P-5) et un assistant spécial (P-4) dans l'exécution de tâches de fond et la gestion de la Mission. Un poste de coordonnateur (gestion des programmes) (P-4), 2 postes d'administrateur de programmes (Volontaires des Nations Unies), 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile), 1 poste de spécialiste des meilleures pratiques (P-3) et 1 poste d'assistant administratif (Volontaire des Nations Unies) sont proposés pour assurer la coordination avec les bureaux extérieurs. Un poste de fonctionnaire d'administration (P-3), 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile), 1 poste de préposé aux archives (agent du Service mobile), 1 poste de chauffeur (agent des services

généraux recruté sur le plan national) sont proposés pour l'exercice de fonctions administratives (A/68/538, par. 61).

53. Il est proposé de créer cinq postes de fonctionnaire du protocole au sein du Groupe du protocole (1 P-4, 1 P-2 et 3 AN) pour s'occuper des voyages du Représentant spécial et des visites officielles (A/68/538, par. 62).

54. Le Groupe de la planification stratégique élaborerait des outils de planification, pour répartir les tâches et allouer les ressources nécessaires à l'exécution des activités prescrites par le Conseil de sécurité, ainsi que des d'objectifs et des points de référence précis pour mesurer les progrès accomplis par la Mission dans l'exécution de son mandat. Il comprendrait 1 spécialiste hors classe de la planification (P-5) et 2 spécialistes de la planification (1 P-3 et 1 VNU) (A/68/538, par. 63).

**55. Compte tenu des postes proposés au sein du Bureau du Chef de cabinet pour la coordination avec les bureaux extérieurs, le Comité consultatif recommande de ne pas créer un poste P-4 de spécialiste de la planification. Vu les fonctions qui seraient exercées par le Groupe du protocole et ses effectifs, le Comité recommande également de ne pas créer un poste de fonctionnaire du protocole (administrateur recruté sur le plan national). Vu les fonctions et effectifs proposés pour le Groupe de la planification stratégique, le Comité recommande en outre de ne pas créer un poste P-3 de spécialiste de la planification de la mission.**

#### *Cellule d'analyse conjointe de la Mission*

56. Le projet de budget prévoit 21 postes pour la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (1 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 1 SM, 4 AN et 5 VNU), qui serait chargée de mettre au point des produits analytiques intégrés afin de faciliter la prise de décisions, et notamment de procéder à des analyses et à des évaluations des questions transversales et des menaces de nature à entraver l'exécution du mandat de la Mission. Les effectifs proposés comprennent 1 chef (P-5), 1 analyste de l'information/chef adjoint (P-4), 3 analystes de l'information (1 P-4 et 2 P-3), 7 analystes adjoints (2 P-4, 4 AN, 1 VNU), 1 fonctionnaire d'administration adjoint (P-2), 1 assistant aux systèmes d'information (agent du Service mobile) et 1 assistant administratif (Volontaire des Nations Unies). Pour appuyer les chefs des bureaux de la Mission à Gao, Tombouctou et Kidal, il est également proposé de créer 1 poste d'analyste (P-3) et 1 poste d'analyste adjoint (Volontaire des Nations Unies) dans chacun des trois bureaux (A/68/538, par. 64 à 66).

**57. Ayant examiné les fonctions des analystes et le nombre total de postes proposés pour les exercer, le Comité consultatif recommande de ne pas créer 1 poste P-4 d'analyste, 1 poste P-3 d'analyste et 1 poste d'analyste adjoint (administrateur recruté sur le plan national).**

#### *Division de l'information et de la communication*

58. Il est proposé de créer 55 postes pour cette division (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 4 SM, 37 PN et 4 VNU). Le Secrétaire général indique dans son rapport que la Division (regroupant le Groupe des relations avec les médias, le Groupe de l'information et de la sensibilisation et le Groupe de la production radiophonique) servirait de centre de communication stratégique entre la Mission et la population

maliennne et contribuerait à la diffusion d'informations exactes auprès de cette dernière. Les effectifs prévus pour le bureau de son directeur seraient les suivants : 1 directeur (D-1), 1 spécialiste de l'information hors classe (P-5) chargé de coordonner la conception et l'élaboration intégrées de produits d'information et d'activités de sensibilisation, 1 spécialiste de l'information (P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) (A/68/538, par. 69 et 70).

59. D'après le rapport du Secrétaire général, le Groupe des relations avec les médias serait chargé d'expliquer aux médias le mandat et l'action de la MINUSMA. Il comprendrait 1 fonctionnaire de l'information et porte-parole (P-4), 1 fonctionnaire de l'information (Volontaire des Nations Unies), 1 fonctionnaire de l'information et spécialiste des relations avec les médias nationaux (administrateur recruté sur le plan national) et 1 fonctionnaire de l'information chargé du suivi des médias (administrateur recruté sur le plan national) (A/68/538, par. 71).

60. Toujours d'après le rapport, le Groupe de l'information et de la sensibilisation appuierait les activités d'information et de sensibilisation de la population maliennne, et coordonnerait les activités et la production des équipes d'information des bureaux régionaux. Ses effectifs comprendraient 1 fonctionnaire de l'information (P-3), 2 assistants (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national) (A/68/538, par. 72).

61. Selon le rapport, le Groupe des publications et de la production numériques et multimédia coordonnerait la conception graphique et la production de supports d'information sur support numérique et sur papier, tiendrait à jour le site Web de la Mission et les informations publiées sur les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter, tandis que son équipe vidéo préparerait, tournerait et monterait des séquences vidéo pour diffusion à la télévision. Les postes proposés sont les suivants : 1 fonctionnaire de l'information (P-4), 1 journaliste (administrateur recruté sur le plan national), 2 assistants pour le site Web (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 photographes (1 SM et 1 PN), 1 graphiste (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 producteur télé/vidéo (P-3), 2 cadreurs (agents du Service mobile et agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 assistant télé/vidéo (agent des services généraux recruté sur le plan national) (A/68/538, par. 73).

62. Selon le rapport, le Groupe de la production radiophonique superviserait les aspects éditoriaux et logistiques de la programmation. Il comprendrait 1 producteur radio de la classe P-4, 2 producteurs radio de la classe P-3, 1 spécialiste de la radiodiffusion (agent du Service mobile), 2 techniciens spécialistes de la radiodiffusion (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 7 assistants d'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 4 assistants multilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 5 journalistes (administrateurs recrutés sur le plan national) (A/68/538, par. 74).

63. En ce qui concerne les bureaux extérieurs, les activités d'information seraient menées par 2 fonctionnaires de l'information (1 VNU et 1 AN) et 1 assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans chacun des bureaux, à Gao, Tombouctou et Kidal (A/68/538, par. 75).

64. **Compte tenu de la fonction de coordination des produits d'information et activités de sensibilisation attachée au poste proposé de spécialiste de l'information hors classe (P-5), et des effectifs proposés dans les groupes subsidiaires, notamment le Groupe des relations avec les médias et le Groupe des publications et de la production numérique et multimédia, le Comité consultatif recommande de ne pas créer ce poste P-5. Par ailleurs, étant donné qu'un total de 22 postes est proposé au sein du Groupe de la production radiophonique, le Comité consultatif recommande de ne pas créer un poste P-3 de producteur radio et un poste de journaliste (administrateur recruté sur le plan national), car leurs fonctions pourraient aussi bien être exercées par les titulaires des autres postes de producteur radio et de journaliste.**

*Groupe des affaires juridiques*

65. Le projet de budget prévoit 11 postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 SM, 3 AN et 2 VNU). Le Groupe des affaires juridiques serait chargé de donner des avis à la Mission, ainsi que de rédiger des instruments juridiques et des communications officielles, de mieux faire connaître les privilèges et immunités des Nations Unies auprès des autorités maliennes compétentes et de participer aux travaux de la Commission d'enquête et des commissions administratives et permanentes. Il comprendrait 1 juriste hors classe (P-5), épaulé par 1 juriste (P-4) faisant fonction d'adjoint, 6 juristes (2 P-3, 2 AN et 2 VNU), et 2 assistants administratifs (1 SM et 1 GN) (A/68/538, par. 76 et 77).

**66. Compte tenu de l'effectif total proposé pour le Groupe des affaires juridiques et des fonctions proposées pour les postes, et vu que la participation de la Mission à la Commission d'enquête et aux commissions et arrangements administratifs et permanents ne sera guère importante au cours de sa phase de démarrage, le Comité consultatif recommande de ne pas créer les postes P-4 et P-3 de juriste.**

*Groupe Déontologie et discipline*

67. Il est proposé de créer 8 postes pour le Groupe Déontologie et discipline (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 1 AN et 1 VNU) qui serait chargé d'administrer la politique générale du personnel concernant la déontologie et la discipline et de faire appliquer strictement la politique de tolérance zéro prônée par l'ONU vis-à-vis des comportements répréhensibles relevant de l'exploitation ou de la violence sexuelles. Le Groupe comprendrait 1 chef (P-5), 5 spécialistes de la déontologie et de la discipline (2 P-4, 1 P-3, 1 AN et 1 VNU), 1 spécialiste adjoint de la déontologie et de la discipline (P-2) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile) (A/68/538, par. 78).

**68. Vu le nombre de postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline proposés pour le Groupe Déontologie et discipline et les fonctions devant être exercées, et étant donné que la Mission n'est pas complètement déployée et n'a pas besoin à ce stade de tous les postes demandés, le Comité consultatif propose de ne pas créer un poste P-4.**

### **Composante 1 : réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel**

69. Un effectif total de 55 postes est proposé pour la composante 1, qui comprend la Division des affaires politiques et la Section des affaires électorales. Au titre de la Division des affaires politiques, qui aidera les hauts responsables à planifier les politiques et à analyser les stratégies aussi bien au jour le jour qu'à long terme, il est proposé de créer 38 postes : 1 poste d'administrateur général chargé des affaires politiques (D-1), 1 d'administrateur général chargé des affaires politiques (médiation) (D-1), 1 de spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5), 1 de spécialiste hors classe des affaires politiques (médiation) (P-5), 6 de spécialiste des affaires politiques (1 P-4, 2 P-3 et 3 VNU), 6 de spécialiste des affaires politiques (médiation) (2 P-4, 2 P-3 et 2 AN), 8 d'assistant administratif (4 SM, 2 VNU et 2 GN) et 2 de chauffeur (2 GN). En outre, il est proposé que la Division déploie 3 spécialistes des questions politiques (1 P-3, 1 AN et 1 VNU) dans chacun des quatre bureaux régionaux (A/68/538, par. 83 à 88).

70. Le rapport indique que la Section des affaires électorales appuiera la préparation, l'organisation et le déroulement des élections présidentielle et législatives, ainsi que des élections locales prévues en 2014. Il est proposé de créer 17 postes comme suit : 1 poste d'administrateur général chargé des affaires électorales (D-1), 12 de spécialiste des affaires électorales (4 P-4, 3 P-3 et 5 VNU), 1 de fonctionnaire chargé de la logistique (administrateur recruté sur le plan national), 2 d'assistant administratif (1 SM et 1 GN) et 1 de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) (A/68/538, par. 89 et 90). **Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources proposées au titre de la composante 1.**

### **Composante 2 : stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali**

71. La composante 2 comprend le Bureau du commandant de la force, le Bureau du chef de la police, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité et la Division des affaires civiles, pour un effectif total proposé de 205 postes.

72. Le Bureau du commandant de la force, avec un effectif proposé de 51 postes, assiste le commandant de la force (Sous-Secrétaire général), qui supervise les opérations militaires de la Mission. Celui-ci est secondé par 1 commandant adjoint (D-2), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 48 assistants multilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national), en plus du personnel détaché (A/68/538, par. 96).

73. Un effectif total de 58 postes est proposé pour le Bureau du chef de la police. Le rapport indique que la composante police aide la police et les autres institutions de maintien de l'ordre maliennes à stabiliser les principales agglomérations et à rétablir et élargir l'autorité de l'État dans le nord du pays. Un chef de la police (D-2) sera responsable des activités de la composante. Il sera secondé par 1 chef de la police adjoint (D-1), 1 chef des opérations (P-5), 1 coordonnateur de la réforme et du développement de la police (P-5), 1 chef des opérations adjoint (P-4), 1 assistant spécial (P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 6 assistants multilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il y aura dans chacune des régions de Gao, de Tombouctou, de Kidal et de Mopti

1 commandant régional (P-4), et en tout 39 assistants multilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour les quatre régions (A/68/538, par. 97 à 101).

74. La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité fournirait une assistance technique en vue du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des combattants et des conseils techniques et stratégiques visant à reconstruire le secteur de la sécurité malien. Un effectif de 29 postes est proposé pour la Section comme suit : 1 administrateur général chargé des questions liées à la réforme du secteur de la sécurité (D-1), 1 spécialiste hors classe du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-5), 1 spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5), 6 spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (2 P-4, 2 P-3, 1 SM et 1 AN), 5 spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité (2 P-4, 2 P-3 et 1 AN), 1 assistant administratif (Volontaire des Nations Unies) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). En outre, 13 postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (2 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 1 SM, 4 AN et 1 VNU) sont proposés pour les bureaux extérieurs (A/68/538, par. 103 à 108).

75. Il est proposé de doter la Division des affaires civiles de 67 postes. Selon le rapport, la Division des affaires civiles appuiera les efforts déployés à l'échelon local et les approches participatives favorisant la concertation politique et la cohésion sociale. L'effectif proposé se présente comme suit : 1 administrateur général des affaires civiles (D-1), 1 spécialiste hors classe des affaires civiles (P-5), 2 spécialistes des affaires civiles (1 P-4 et 1 P-3), 4 spécialistes adjoints des affaires civiles (4 P-2), 3 spécialistes des affaires civiles (3 AN), 1 spécialiste des affaires civiles (Volontaire des Nations Unies), 2 assistants administratifs (1 SM et 1 GN) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les quatre bureaux extérieurs seront dotés de 2 spécialistes hors classe des affaires civiles (2 P-5), 2 spécialistes des affaires civiles (2 P-4), 12 spécialistes des affaires civiles (4 P-3, 4 AN et 4 VNU), 4 spécialistes adjoints de la gouvernance et de l'administration publique (4 P-2), 24 assistants d'équipe (24 GN) chargés d'assurer la liaison avec la population locale, 4 assistants administratifs (4 GN) et 4 assistants multilingues (4 GN) (A/68/538, par. 109 à 113). **Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources proposées au titre de la composante 2.**

### **Composante 3 : protection des civils, droits de l'homme et justice**

76. La composante 3 intègre les activités du Groupe de la protection des civils, du Groupe de la protection de l'enfance, du Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes et de la Division des droits de l'homme, pour un effectif total de 89 postes.

77. Le Groupe de la protection des civils aidera à mettre au point une stratégie de protection des civils et à prendre des mesures visant à prévenir et réprimer la violence physique. Il comprendra 1 conseiller principal pour la protection des civils (P-5) et 3 spécialistes de la protection (1 P-3 et 2 VNU) (A/68/538, par. 116 et 117). Le Groupe est chargé d'appuyer la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants. Il est proposé de le doter de 1 spécialiste hors classe de la protection de

l'enfance (P-5) et de 4 spécialistes de la protection de l'enfance (1 P-3, 2 AN et 1 VNU) (A/68/538, par. 118 et 119).

78. Le Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes est chargé de promouvoir la participation des femmes aux décisions et de sensibiliser au rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité. Son effectif comprendra 1 spécialiste hors classe de la problématique hommes-femmes (P-5), 5 responsables de la problématique hommes-femmes (1 P-3, 2 AN et 2 VNU) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) (A/68/538, par. 120 et 121).

79. La Division des droits de l'homme aidera le Gouvernement malien à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et à prévenir les violations et à y remédier. Il est proposé de la doter de l'effectif suivant : 1 administrateur général chargé des droits de l'homme (D-1), 1 spécialiste des droits de l'homme (hors classe)/chef adjoint (P-5), 1 conseiller principal pour la protection des femmes (P-5), 58 spécialistes des droits de l'homme (7 P-4, 16 P-3, 18 AN et 17 VNU), 3 spécialistes de la protection des femmes (1 P-3, 1 AN et 1 VNU), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 7 assistants Droits de l'homme (7 GN) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) (A/68/538, par. 122 à 132). **Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources proposées au titre de la composante 3.**

#### **Composante 4 : relèvement rapide dans le nord du Mali**

80. La composante 4 englobe les activités du Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide et de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires, avec un effectif total de 68 postes. Le Bureau de la stabilisation et du relèvement aidera à exécuter les programmes de relèvement rapide et de stabilisation et à élaborer des programmes de développement à plus long terme, y compris la coordination des activités. L'effectif proposé se présente comme suit : 1 administrateur général chargé des questions de stabilisation et de relèvement (D-1), 1 chef du Groupe de la stabilisation et du relèvement (P-5), 1 responsable de programme (hors classe) (P-5), 5 responsables de programme (Relèvement) (5 P-4), 1 coordonnateur (P-4), 1 responsable du fonds d'affectation spéciale (P-4), 2 spécialistes du suivi et de l'évaluation (1 P-4 et 1 VNU), 1 coordonnateur (P-3), 3 responsables de programme (2 AN et 1 VNU), 2 spécialistes des incidences économiques (1 AN et 1 VNU), 4 responsables de programme (Relèvement) (4 AN), 9 assistants administratifs (2 SM et 7 GN) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) (A/68/538, par. 135 à 142).

81. La Section des affaires judiciaires et pénitentiaires offrira au Gouvernement et aux institutions judiciaires et pénitentiaires un appui et des conseils techniques. L'effectif proposé se présente comme suit : 1 administrateur général chargé des questions liées à l'état de droit (D-1), 1 spécialiste des affaires judiciaires (hors classe) (P-5), 14 spécialistes des affaires judiciaires (3 P-4, 2 P-3, 5 VNU et 4 AN), 13 spécialistes des questions pénitentiaires (3 P-4, 1 P-3, 6 AN et 3 VNU), 1 spécialiste de l'état de droit (rapports) (P-3), 3 spécialistes adjoints des affaires judiciaires (3 P-2), 2 assistants administratifs (1 SM et 1 GN) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) (A/68/538, par. 143 à 146). **Le**

**Comité consultatif recommande l'approbation des ressources proposées au titre de la composante 4.**

**Composante 5 : appui**

82. La composante appui fournira des services sur les plans logistique, administratif et technique pour aider la MINUSMA à s'acquitter de son mandat. Ces services comprendront l'administration du personnel, la construction et l'entretien de locaux à usage de bureaux et de logements, les technologies de l'information et des communications, les transports aériens, maritimes et terrestres, les soins médicaux, la gestion des biens, les services assurés dans les camps, les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement, les services de sécurité et l'administration du Fonds d'affectation spéciale pour la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). La composante est constituée par le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, les Services d'appui intégrés et la Section de la sécurité et de la sûreté, pour un effectif total proposé de 1 014 postes (A/68/538, par. 147 et tableau 29).

83. Au titre du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, 15 postes sont proposés comme suit : 1 D-2, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 3 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 2 agents des services généraux et 1 Volontaire des Nations Unies (A/68/538, tableau 30). Le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission (296 postes) comprend l'Équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission, le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, le Groupe des réclamations, les bureaux administratifs régionaux, la Section des systèmes d'information et des télécommunications, la Section du budget et des finances, la Section des ressources humaines, la Section des achats et le Centre intégré de formation du personnel des missions. L'effectif proposé de 296 postes comprend 1 D-1, 14 P-5/P-4, 31 P-3/P-2, 79 agents du Service mobile, 143 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies, ainsi que deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) pour appuyer la mise en œuvre d'Umoja à la MINUSMA – 1 de coordonnateur Umoja (P-3) et 1 d'assistant Umoja (agent du Service mobile) (A/68/538, tableau 34).

84. Les Services d'appui intégrés (461 postes) englobent le Bureau du Chef des Services d'appui intégrés, le Centre mixte des opérations logistiques, la Section des transports terrestres, la Section des transports aériens, la Section du contrôle des mouvements, la Section des approvisionnements, la Section du génie, la Section des services médicaux et la Section de la gestion du matériel. L'effectif proposé comprend 1 D-1, 18 P-5/P-4, 37 P-3/P-2, 140 agents du Service mobile, 226 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 39 Volontaires des Nations Unies (A/68/538, tableau 45). Il est proposé de doter la Section de la sécurité et de la sûreté de 242 postes, comme suit : 2 P-5/P-4, 9 P-3/P-2, 102 agents du Service mobile et 129 agents des services généraux recrutés sur le plan national (A/68/538, tableau 55). **Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources proposées au titre de la composante 5.**

## Conclusion

85. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 45, 47, 50, 55, 57, 64, 66 et 68 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées au titre du personnel civil.**

### 3. Dépenses opérationnelles

86. Les dépenses opérationnelles prévues pour 2013/14 au titre de la MINUSMA s'élèvent à 263 161 000 dollars (voir les paragraphes 93 à 98 ci-dessous pour les dépenses correspondantes au titre du compte d'appui). Les dépenses opérationnelles pour la période du 25 avril au 30 juin 2013 s'élevaient à 81 195 100 dollars. Au 31 octobre 2013, les dépenses opérationnelles pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013 s'élevaient à 51 514 400 dollars (voir annexe I).

87. Les ressources nécessaires sont présentées essentiellement au titre des catégories mentionnées aux alinéas b), d), e) et f) du paragraphe 31 ci-dessus. Au titre des installations et infrastructures (91 082 100 dollars), le rapport indique que le montant prévu a été établi en s'appuyant principalement sur les paramètres propres à la MINUSMA intégrés dans le plan de financement standard pour les missions de taille moyenne dont l'approvisionnement logistique est particulièrement difficile. Il servira à couvrir le déploiement échelonné du personnel en uniforme et du personnel civil de la Mission et tient compte des biens et équipements achetés pour la période du 25 avril au 30 juin 2013. Il est également indiqué que le plan de financement standard prévoit l'achat des éléments indispensables à la Mission pour appuyer les effectifs devant être déployés au cours des deux premières années et que le montant des dépenses prévues pour l'achat de carburant et de lubrifiants a été établi en tenant compte de taux de consommation tirés du Manuel des coûts et coefficients standard. Le montant à rembourser aux pays fournissant des contingents et du personnel de police au titre du soutien logistique autonome a été calculé en fonction du nombre de mois durant lesquels les unités devraient être déployées, compte tenu de l'expérience passée (A/68/538, par. 349).

88. Au titre des transports aériens (55 522 300 dollars), le montant prévu servira à couvrir le déploiement échelonné d'au maximum 27 aéronefs, dont 11 avions et 16 hélicoptères, d'ici à la fin de l'exercice, avec un déploiement moyen mensuel de 13 aéronefs, les coûts étant calculés à partir des contrats et lettres d'attributions les plus récentes. Selon le rapport, le montant des ressources nécessaires à l'achat de carburant et de lubrifiants a été établi en s'appuyant sur le plan de financement standard, qui tient compte des taux de consommation tirés du Manuel des coûts et coefficients standard, le prix moyen au litre s'établissant à 1,26 dollar (A/68/538, par. 351).

89. Le montant prévu au titre des fournitures, services et matériel divers (46 421 400 dollars) comprend les ressources nécessaires pour exécuter le programme de lutte antimines de la Mission (20 millions de dollars) et pour aider les autorités de transition maliennes à concevoir et exécuter des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants (10 millions de dollars). Le rapport indique qu'il comprend aussi le coût du transport du matériel appartenant à l'ONU, compte tenu de la taille de la Mission et des conditions particulièrement difficiles de son approvisionnement logistique (A/68/538, par. 357).

90. Le rapport indique que le montant prévu au titre des transports terrestres (33 612 600 dollars) tient compte des besoins liés au déploiement échelonné du personnel en uniforme et du personnel civil de la Mission ainsi que des achats de véhicules et d'équipements déjà effectués pendant la période du 25 avril au 30 juin 2013. Le plan de financement standard prévoit l'achat des véhicules nécessaires pour appuyer les effectifs qui devraient être déployés au cours des deux premières années. Le rapport indique en outre que le montant des dépenses prévues pour l'achat de carburant et de lubrifiants a été établi en s'appuyant sur le plan de financement standard, qui tient compte des taux de consommation tirés du Manuel des coûts et coefficients standard, et qu'un montant de 16,5 millions de dollars est prévu au titre des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant (A/68/538, par. 350).

**91. Le Comité consultatif note des dépenses moindres dans plusieurs catégories comme indiqué au paragraphe 28 ci-dessus. Néanmoins, il recommande d'approuver les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles, vu que la Mission se trouve en phase de démarrage, sauf dans le cas de dépenses qui ont été réduites en raison des réductions de postes recommandées ci-dessus. Le Comité recommande en outre, comme il est indiqué au paragraphe 10 ci-dessus, que les données les plus récentes concernant les dépenses soient fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget de la Mission pour 2013/14.**

#### *Environnement*

92. Le rapport indique que la Mission s'efforcera de réduire l'impact environnemental de ses opérations dans des conditions environnementales très dures, notamment en veillant à ce qu'une étude environnementale de base soit menée dans chacun de ses sites avant la remise en état des locaux ou le début des travaux de construction (A/68/538, par. 21, 27 et 30). **Le Comité consultatif souligne combien il importe de veiller à ce que la Mission ne ménage aucun effort pour réduire l'empreinte écologique de ses opérations.**

## **G. Compte d'appui**

93. Dans sa résolution 67/286, l'Assemblée générale a approuvé un montant de 3 845 200 dollars et 22 emplois de temporaire au titre du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014. Les prévisions de dépenses pour 2013/14 au titre du compte d'appui s'élèvent à 4 650 900 dollars pour le personnel civil et à 1 467 400 dollars pour les dépenses opérationnelles.

94. Le rapport indique que pour la période de six mois allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013, 10 emplois de temporaire sont prévus au Département des opérations de maintien de la paix, 11 au Département de l'appui aux missions et 1 au Département de la gestion (A/68/538, par. 263).

95. Selon le Secrétaire général, 28 emplois de temporaire sont demandés pour l'exercice 2013/14 car la MINUSMA demeure dans une phase délicate, avec la poursuite du déploiement du personnel civil et en uniforme et du matériel qui leur est nécessaire dans la zone de la Mission. En outre, le 1<sup>er</sup> juillet 2013, elle a intégré les effectifs de la MISMA et elle procède actuellement à leur évaluation et à leur

revalorisation pour les mettre en conformité avec les normes des Nations Unies. Les emplois demandés comprennent 10 au Département des opérations de maintien de la paix (1 D-2/D-1, 7 P-5/P-4 et 2 P-3/P-2), 11 au Département de l'appui aux missions (1 D-2/D-1, 7 P-5/P-4, 1 P-3/P-2 et 1 agent recruté sur le plan national), 1 au Département de la gestion (1 P-5/P-4) et 6 au Bureau des services de contrôle interne (4 P-5/P-4 et 2 P-3/P-2) afin de doter la Mission de moyens de contrôle interne (A/68/538, par. 264 et tableau 56). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que si les ressources nécessaires pour appuyer la MINUSMA sont présentées dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget pour 2013/14, elles seront toutefois financées par le compte d'appui.

96. Les ressources nécessaires concernent principalement les emplois de temporaire (4 650 900 dollars), soit 22 au Siège de l'Organisation et 6 au Bureau d'audit du Bureau des services de contrôle interne au Mali, ainsi que les installations et infrastructures (1 317 200 dollars) au titre des frais généraux afférents aux 22 emplois de temporaire au Siège (A/68/538, par. 359 et 361).

97. Le Comité consultatif rappelle que dans son précédent rapport sur le financement de la MINUSMA, il avait estimé que c'est dans le cadre du projet de budget du compte d'appui qu'il convient de demander des ressources au titre de postes de temporaire destinés au Siège pour appuyer des opérations de maintien de la paix, faute de quoi, l'objet et le fonctionnement mêmes du compte d'appui pourraient être compromis (A/67/877, par. 10). Dans sa résolution 67/286, l'Assemblée générale a souscrit à l'avis du Comité. **Le Comité réaffirme que les ressources au titre de postes de temporaire destinés au Siège pour appuyer des opérations de maintien de la paix ne devraient être demandées qu'au titre du compte d'appui et qu'elles ne devraient pas être inscrites au budget des missions au risque de rendre le compte d'appui inutile. Le Comité compte qu'il ne sera inscrit au prochain projet de budget aucun poste de temporaire au titre du compte d'appui destiné au Siège pour appuyer uniquement la MINUSMA.**

98. Nonobstant ses observations ci-dessus, le Comité consultatif recommande, à titre exceptionnel, l'approbation des ressources demandées au titre du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix pour 2013/14, étant donné que l'Assemblée générale les a approuvées dans sa résolution 67/286. S'agissant des futurs projets de budget pour les opérations de maintien de la paix, le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de suivre la pratique établie consistant à demander ces ressources dans le cadre du projet de budget du compte d'appui.

#### IV. Conclusion

99. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSMA et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 sont indiquées au chapitre V du projet de budget (A/68/538). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Ouvre un crédit de 81 976 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période du 25 avril au 30 juin 2013, ce montant représentant les dépenses engagées durant cette même période;**

b) Mette en recouvrement le montant de 6 654 820 dollars pour la période du 25 avril au 30 juin 2013 sur la base du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, compte tenu du montant de 75 321 180 dollars déjà mis en recouvrement pour la même période dans sa résolution [67/286](#) et déduit des recettes diverses et accessoires d'un montant de 400 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2013;

c) Ouvre un crédit de 608 548 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, qui comprend le montant de 366 774 500 dollars déjà approuvé pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013 dans sa résolution [67/286](#);

d) Mette en recouvrement un montant de 278 451 150 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, en sus du montant de 330 097 050 dollars déjà mis en recouvrement pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013 dans sa résolution [67/286](#);

e) Approuve un montant additionnel de 2 273 100 dollars à prélever sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, sachant qu'un crédit de 3 845 200 dollars a déjà été ouvert dans sa résolution [67/286](#).

*Documentation*

- Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 ([A/68/538](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les modalités de financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013 ([A/67/877](#))
- Résolution [67/286](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
- Résolution [2100 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité

## Annexe I

## Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : ressources financières détaillées (1<sup>er</sup> juillet 2013-30 juin 2014)

(En milliers de dollars des États-Unis, chiffres arrondis)

Groupe/classe/rubrique	Engagements autorisés 25 avril-30 juin 2013				Engagements autorisés 1 <sup>er</sup> juillet-31 décembre 2013						Budget 1 <sup>er</sup> juillet 2013- 30 juin 2014
	Engagements autorisés	Dépenses	Écart		Engagements autorisés	Dépenses au 31 octobre 2013	Solde inutilisé		Montant estimatif des dépenses		Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			Montant	Pourcentage	1 <sup>er</sup> novembre- 31 décembre 2013	1 <sup>er</sup> juillet- 31 décembre 2013	
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (6)	(8) = (7)/(5)	(9)	(10) = (6)/(9)	(11)	
<b>I. Militaires et personnel de police</b>											
<b>1. Observateurs militaires</b>	-	-	-	-							
<b>2. Contingents militaires</b>											
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	-	-	-	-	55 207,9	27 604,1	27 603,8	50,0	11 887,3	39 491,4	103 381,6
Déploiement, relève et rapatriement	-	28,8	(28,8)	-	2 742,5	257,8	2 484,7	90,6	2 593,0	2 850,8	6 305,6
Indemnité de permission	-	-	-	-	1 271,7		1 271,7	100,0	0,9	0,9	1 190,5
Indemnité journalière	-	-	-	-	1 900,8	638,9	1 261,9	66,4	1 336,4	1 975,3	3 526,1
Indemnité de subsistance (missions)	-	63,3	(63,3)	-	1 269,3	1 438,6	(169,3)	(13,3)	2 367,3	3 805,9	2 290,7
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	-	-	-	-	1 625,6		1 625,6	100,0		-	1 522,2
Rations	-	-	-	-	20 566,5	1 542,7	19 023,8	92,5	18 462,0	20 004,7	38 480,1
Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur	-	-	-	-	19 951,9		19 951,9	100,0	9 756,0	9 756,0	37 344,6
Transport et déploiement du matériel appartenant aux contingents	-	-	-	-	11 220,4	2 657,7	8 562,7	76,3	11 000,0	13 657,7	45 673,2
<b>Total (rubrique 2)</b>	-	<b>92,1</b>	<b>(92,1)</b>	-	<b>115 756,6</b>	<b>34 139,8</b>	<b>81 616,8</b>	<b>70,5</b>	<b>57 402,9</b>	<b>91 542,7</b>	<b>239 714,6</b>
<b>3. Police des Nations Unies</b>											
Indemnité de subsistance (missions)	-	28,4	(28,4)	-	4 461,0	142,6	4 318,4	96,8	1 390,3	1 532,9	7 982,0

Groupe/classe/rubrique	Engagements autorisés 25 avril-30 juin 2013				Engagements autorisés 1 <sup>er</sup> juillet-31 décembre 2013						Budget 1 <sup>er</sup> juillet 2013- 30 juin 2014
	Engagements autorisés	Dépenses	Écart		Engagements autorisés	Dépenses au 31 octobre 2013	Solde inutilisé		Montant estimatif des dépenses		Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			Montant	Pourcentage	1 <sup>er</sup> novembre- 31 décembre 2013	1 <sup>er</sup> juillet- 31 décembre 2013	
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (6)	(8) = (7)/(5)	(9)	(10) = (6)/(9)	(11)	
Déploiement, relève et rapatriement	-	-	-	-	69,9	129,3	(59,4)	(85,0)	11,0	140,3	185,6
Indemnité d'habillement	-	-	-	-	38,8		38,8	100,0	5,8	5,8	35,6
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	-	-	-	-	77,6		77,6	100,0		-	71,2
Rations	-	-	-	-	42,4	0,7	41,7	98,3		0,7	38,9
<b>Total (rubrique 3)</b>	-	<b>28,4</b>	<b>(28,4)</b>	-	<b>4 689,7</b>	<b>272,6</b>	<b>4 417,1</b>	<b>94,2</b>	<b>1 407,1</b>	<b>1 679,7</b>	<b>8 313,3</b>
<b>4. Unités de police constituées</b>											
Remboursement du coût des unités de police constituées	-	-	-	-	6 193,1	3 096,7	3 096,4	50,0	2 093,7	5 190,4	10 666,6
Déploiement, relève et rapatriement	-	-	-	-	279,3	17,9	261,4	93,6	263,4	281,3	1 167,6
Indemnité de permission	-	-	-	-	143,6		143,6	100,0	120,5	120,5	123,8
Indemnité journalière	-	-	-	-	214,9	54,8	160,1	74,5	125,3	180,1	366,4
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	-	-	-	-	364,8		364,8	100,0		-	314,4
Rations	-	-	-	-	2 353,6		2 353,6	100,0	3 191,3	3 191,3	3 999,5
Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur	-	-	-	-	2 640,8		2 640,8	100,0	2 000,0	2 000,0	4 547,7
Transport et déploiement du matériel appartenant aux contingents	-	-	-	-	1 224,0	2 045,0	(821,0)	(67,1)	464,1	2 509,1	4 896,2
<b>Total (rubrique 4)</b>	-	-	-	-	<b>13 414,1</b>	<b>5 214,4</b>	<b>8 199,7</b>	<b>61,1</b>	<b>8 258,3</b>	<b>13 472,7</b>	<b>26 082,2</b>
<b>Total (groupe I)</b>	-	<b>120,5</b>	<b>(120,5)</b>	-	<b>133 860,4</b>	<b>39 626,8</b>	<b>94 233,6</b>	<b>70,4</b>	<b>67 068,3</b>	<b>106 695,1</b>	<b>274 110,1</b>
<b>II. Personnel civil</b>											
<b>5. Personnel recruté sur le plan international</b>											
Traitements	-	-	-	-	-		-	-		-	28 691,0
Contributions du personnel	-	-	-	-	-		-	-		-	4 800,8

Groupe/classe/rubrique	Engagements autorisés 25 avril-30 juin 2013				Engagements autorisés 1 <sup>er</sup> juillet-31 décembre 2013						Budget 1 <sup>er</sup> juillet 2013- 30 juin 2014
	Engagements autorisés	Dépenses	Écart		Engagements autorisés	Dépenses au 31 octobre 2013	Solde inutilisé		Montant estimatif des dépenses		Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			Montant	Pourcentage	1 <sup>er</sup> novembre- 31 décembre 2013	1 <sup>er</sup> juillet- 31 décembre 2013	
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (6)	(8) = (7)/(5)	(9)	(10) = (6)/(9)	(11)	
Dépenses communes de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 322,2
Prime de danger	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 390,4
Indemnité de subsistance (missions)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total (rubrique 5)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>61 204,4</b>
<b>6. Personnel recruté sur le plan national</b>											-
Traitements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 080,4
Contributions du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 270,9
Dépenses communes de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 575,1
Prime de danger	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	869,7
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total (rubrique 6)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>8 796,1</b>
<b>7. Volontaires des Nations Unies</b>											-
Volontaires des Nations Unies	395,3	-	395,3	100,0	3 818,3	1 243,7	2 574,6	67,4	146,0	1 389,7	2 219,7
<b>Total (rubrique 7)</b>	<b>395,3</b>	-	<b>395,3</b>	<b>100,0</b>	<b>3 818,3</b>	<b>1 243,7</b>	<b>2 574,6</b>	<b>67,4</b>	<b>146,0</b>	<b>1 389,7</b>	<b>2 219,7</b>
<b>8. Personnel temporaire</b>											
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>											
Traitements	3 597,4	134,6	3 462,8	96,3	15 964,5	2 895,1	13 069,4	81,9	7 931,1	10 826,2	-
Dépenses communes de personnel	2 923,4	478,9	2 444,5	83,6	13 481,4	5 969,3	7 512,1	55,7	2 827,7	8 797,0	-
Contributions du personnel	599,7	37,0	562,7	93,8	2 675,3	452,9	2 222,4	83,1	1 303,6	1 756,5	-
Prime de danger	554,4	-	554,4	100,0	2 466,6	-	2 466,6	100,0	-	-	-

Groupe/classe/rubrique	Engagements autorisés 25 avril-30 juin 2013				Engagements autorisés 1 <sup>er</sup> juillet-31 décembre 2013						Budget 1 <sup>er</sup> juillet 2013- 30 juin 2014
	Engagements autorisés	Dépenses	Écart		Engagements autorisés	Dépenses au 31 octobre 2013	Solde inutilisé		Montant estimatif des dépenses		Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			Montant	Pourcentage	1 <sup>er</sup> novembre- 31 décembre 2013	1 <sup>er</sup> juillet- 31 décembre 2013	
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (6)	(8) = (7)/(5)	(9)	(10) = (6)/(9)	(11)	
Indemnité de subsistance (missions)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>7 674,9</b>	<b>650,5</b>	<b>7 024,4</b>	<b>91,5</b>	<b>34 587,8</b>	<b>9 317,3</b>	<b>25 270,5</b>	<b>73,1</b>	<b>12 062,4</b>	<b>21 379,7</b>	-
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>											
Traitements	678,1	6,0	672,1	99,1	3 942,2	328,9	3 613,3	91,7	278,3	607,2	-
Dépenses communes de personnel	210,2	-	210,2	100,0	1 222,3	0,3	1 222,0	100,0	358,8	359,1	-
Contributions du personnel	169,7	4,3	165,4	97,5	986,2	22,6	963,6	97,7	122,2	144,8	-
Prime de danger	114,7	-	114,7	100,0	667,1		667,1	100,0			-
<b>Total partiel</b>	<b>1 172,7</b>	<b>10,3</b>	<b>1 162,4</b>	<b>99,1</b>	<b>6 817,8</b>	<b>351,8</b>	<b>6 466,0</b>	<b>94,8</b>	<b>759,3</b>	<b>1 111,1</b>	-
Autres dépenses de personnel	-	-			-				-	-	-
<b>Total (rubrique 8)</b>	<b>8 847,6</b>	<b>660,8</b>	<b>8 186,8</b>	<b>92,5</b>	<b>41 405,6</b>	<b>9 669,1</b>	<b>31 736,5</b>	<b>76,6</b>	<b>12 821,7</b>	<b>22 490,8</b>	-
<b>Total (groupe II)</b>	<b>9 242,9</b>	<b>660,8</b>	<b>8 582,1</b>	<b>92,9</b>	<b>45 223,9</b>	<b>10 912,8</b>	<b>34 311,1</b>	<b>75,9</b>	<b>12 967,7</b>	<b>23 880,5</b>	<b>72 220,2</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>											
<b>9. Personnel fourni par des gouvernements</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>10. Observateurs électoraux civils</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>11. Consultants</b>											
Consultants (hors formation)	19,6	-	19,6	100,0	58,7		58,7	100,0	30,0	30,0	61,7
Formateurs	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
<b>Total (rubrique 11)</b>	<b>19,6</b>	<b>-</b>	<b>19,6</b>	<b>100,0</b>	<b>58,7</b>		<b>58,7</b>	<b>100,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>61,7</b>
<b>12. Voyages</b>											
Voyages (hors formation)	298,1	1 589,8	(1 291,7)	(433,3)	894,2	1 989,9	(1 095,7)	(122,5)	400,0	2 389,9	1 337,3

Groupe/classe/rubrique	Engagements autorisés 25 avril-30 juin 2013				Engagements autorisés 1 <sup>er</sup> juillet-31 décembre 2013						Budget 1 <sup>er</sup> juillet 2013- 30 juin 2014
	Engagements autorisés	Dépenses	Écart		Engagements autorisés	Dépenses au 31 octobre 2013	Solde inutilisé		Montant estimatif des dépenses		Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			Montant	Pourcentage	1 <sup>er</sup> novembre- 31 décembre 2013	1 <sup>er</sup> juillet- 31 décembre 2013	
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (6)	(8) = (7)/(5)	(9)	(10) = (6)/(9)	(11)	
Voyages (formation)	25,2	62,2	(37,0)	(146,8)	176,3	28,8	147,5	83,7	50,0	78,8	302,3
<b>Total (rubrique 12)</b>	<b>323,3</b>	<b>1 652,0</b>	<b>(1 328,7)</b>	<b>(411,0)</b>	<b>1 070,5</b>	<b>2 018,7</b>	<b>(948,2)</b>	<b>(88,6)</b>	<b>450,0</b>	<b>2 468,7</b>	<b>1 639,6</b>
<b>13. Installations et infrastructures</b>											
Achat d'installations préfabriquées	8 763,0	6 054,1	2 708,9	30,9	8 763,1	2 233,8	6 529,3	74,5	200,0	2 433,8	4 819,4
Achat d'installations et d'infrastructures diverses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat de ponts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat de matériel électrique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat de matériel de réfrigération	-	86,9	(86,9)	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat de groupes électrogènes	2 184,0	174,8	2 009,2	92,0	2 184,0	1 766,1	417,9	19,1	203,0	1 969,1	1 207,6
Achat de matériel de purification de l'eau	68,0	46,0	22,0	32,4	68,0	-	68,0	100,0	-	-	30,0
Achat de citernes à eau et de fosses septiques	-	1 532,4	(1 532,4)	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat de matériel d'hébergement	1 147,0	71,1	1 075,9	93,8	1 147,1	24,7	1 122,4	97,8	262,5	287,2	605,0
Achat de citernes et de pompes à carburant	550,2	117,5	432,7	78,6	550,2	-	550,2	100,0	100,0	100,0	273,6
Achat de mobilier de bureau	1 199,7	195,8	1 003,9	83,7	967,9	526,5	441,4	45,6	-	526,5	383,4
Achat de matériel de bureau	699,2	75,9	623,3	89,1	699,2	22,1	677,1	96,8	58,1	80,2	231,2
Achat de matériel pour la défense des périmètres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat de matériel de sûreté et de sécurité	572,5	1 490,3	(917,8)	(160,3)	572,5	20,7	551,8	96,4	312,5	333,2	212,9
Achat de matériel de lutte contre les incendies	16,1	9,3	6,8	42,2	16,1	-	16,1	100,0	3,0	3,0	6,0
Location de locaux	333,0	240,0	93,0	27,9	(120,7)	5 632,6	(5 753,3)	4 766,6	698,4	6 331,0	2 202,0
Location de matériel de bureau	77,4	-	77,4	100,0	232,3	-	232,3	100,0	131,7	131,7	491,2

Groupe/classe/rubrique	Engagements autorisés 25 avril-30 juin 2013				Engagements autorisés 1 <sup>er</sup> juillet-31 décembre 2013						Budget 1 <sup>er</sup> juillet 2013- 30 juin 2014
	Engagements autorisés	Dépenses	Écart		Engagements autorisés	Dépenses au 31 octobre 2013	Solde inutilisé		Montant estimatif des dépenses		Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			Montant	Pourcentage	1 <sup>er</sup> novembre- 31 décembre 2013	1 <sup>er</sup> juillet- 31 décembre 2013	
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (6)	(8) = (7)/(5)	(9)	(10) = (6)/(9)	(11)	
Services collectifs de distribution	418,6	–	418,6	100,0	2 930,0	522,0	2 408,0	82,2	20,0	542,0	4 737,3
Services d'entretien	193,3	2,8	190,5	98,6	1 353,0	7,1	1 345,9	99,5	2 224,3	2 231,4	2 319,5
Services de sécurité	119,5	52,2	67,3	56,3	836,2	115,6	720,6	86,2	458,0	573,6	1 433,6
Aménagement et rénovation des locaux	–	31,3	(31,3)	–	–	–	–	–	–	–	–
Services de construction	9 666,5	1,5	9 665,0	100,0	9 666,7	66,9	9 599,8	99,3	2 501,4	2 568,3	22 500,0
Papeterie et fournitures de bureau	7,1	136,6	(129,5)	(1 823,9)	37,9	59,5	(21,6)	(57,0)	417,5	477,0	51,9
Pièces de rechange et fournitures	–	534,5	(534,5)	–	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures d'entretien	658,6	399,7	258,9	39,3	4 609,9	14,3	4 595,6	99,7	103,4	117,7	7 453,7
Fournitures pour la défense des périmètres	2 479,5	1 145,6	1 333,9	53,8	2 479,5	2,8	2 476,7	99,9	500,0	502,8	7 438,4
Carburants et lubrifiants	1 096,2	–	1 096,2	100,0	7 673,1	4,2	7 668,9	99,9	6 800,0	6 804,2	14 328,9
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	19,0	–	19,0	100,0	133,1	1,9	131,2	98,6	75,0	76,9	218,5
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	–	–	–	–	10 847,5	–	10 847,5	100,0	10 847,5	10 847,5	20 138,0
<b>Total (rubrique 13)</b>	<b>30 268,4</b>	<b>12 398,3</b>	<b>17 870,1</b>	<b>59,0</b>	<b>55 646,6</b>	<b>11 020,8</b>	<b>44 625,8</b>	<b>80,2</b>	<b>25 916,3</b>	<b>36 937,1</b>	<b>91 082,1</b>
<b>14. Transports terrestres</b>											
Achat de véhicules	14 789,7	15 730,5	(940,8)	(6,4)	14 789,8	146,8	14 643,0	99,0	–	146,8	11 153,2
Achat de matériel d'atelier	147,9	–	147,9	100,0	147,9	316,0	(168,1)	(113,7)	–	316,0	111,5
Location de véhicules	–	156,9	(156,9)	–	–	349,7	(349,7)	–	1 131,5	1 481,2	–
Réparation et entretien	28,6	3,7	24,9	87,1	200,1	10,7	189,4	94,7	291,0	301,7	297,5
Assurance-responsabilité	7,5	0,4	7,1	94,7	52,6	4,4	48,2	91,6	7,7	12,1	74,1
Pièces de rechange et fournitures	224,1	–	224,1	100,0	1 568,4	2,9	1 565,5	99,8	15,2	18,1	2 525,8
Carburants et lubrifiants	1 575,0	24,8	1 550,2	98,4	11 024,7	30,8	10 993,9	99,7	–	30,8	19 450,5
<b>Total (rubrique 14)</b>	<b>16 772,8</b>	<b>15 916,3</b>	<b>856,5</b>	<b>5,1</b>	<b>27 783,5</b>	<b>861,3</b>	<b>26 922,2</b>	<b>96,9</b>	<b>1 445,4</b>	<b>2 306,7</b>	<b>33 612,6</b>

Groupe/classe/rubrique	Engagements autorisés 25 avril-30 juin 2013				Engagements autorisés 1 <sup>er</sup> juillet-31 décembre 2013						Budget 1 <sup>er</sup> juillet 2013- 30 juin 2014
	Engagements autorisés	Dépenses	Écart		Engagements autorisés	Dépenses au 31 octobre 2013	Solde inutilisé		Montant estimatif des dépenses		Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			Montant	Pourcentage	1 <sup>er</sup> novembre- 31 décembre 2013	1 <sup>er</sup> juillet- 31 décembre 2013	
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (6)	(8) = (7)/(5)	(9)	(10) = (6)/(9)	(11)	
<b>15. Transports aériens</b>											
Matériel et fournitures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services	109,9	20,6	89,3	81,3	769,6	0,8	768,8	99,9	250,0	250,8	995,1
Droits d'atterrissage et manutention au sol	36,6	63,9	(27,3)	(74,6)	256,5	5,6	250,9	97,8		5,6	278,0
Indemnité de subsistance des équipages	126,8	17,6	109,2	86,1	887,6		887,6	100,0	200,0	200,0	1 072,3
Carburants et lubrifiants	1 425,2	1 121,0	304,2	21,3	9 976,1	270,0	9 706,1	97,3	500,0	770,0	15 125,6
Avions											
Assurance responsabilité	4,7	-	4,7	100,0	32,8	68,5	(35,7)	(108,8)		68,5	97,5
Location et exploitation	1 080,5	1 307,5	(227,0)	(21,0)	7 563,3	3 951,7	3 611,6	47,8	3 156,0	7 107,7	21 481,5
Hélicoptères											
Assurance-responsabilité	32,7	-	32,7	100,0	229,0	94,2	134,8	58,9		94,2	176,4
Location et exploitation	4 499,9	398,5	4 101,4	91,1	31 499,0	1 000,0	30 499,0	96,8	2 200,0	3 200,0	16 295,9
<b>Total (rubrique 15)</b>	<b>7 316,3</b>	<b>2 929,1</b>	<b>4 387,2</b>	<b>60,0</b>	<b>51 213,9</b>	<b>5 390,8</b>	<b>45 823,1</b>	<b>89,5</b>	<b>6 306,0</b>	<b>11 696,8</b>	<b>55 522,3</b>
<b>16. Transports maritimes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>17. Communications</b>											
Achat de matériel de communications	8 143,2	19 608,4	(11 465,2)	(140,8)	8 124,9	4 509,2	3 615,7	44,5	2 068,7	6 577,9	5 695,0
Communications par réseaux commerciaux	289,3	61,2	228,1	78,8	1 983,9	746,7	1 237,2	62,4	-	746,7	3 106,0
Entretien du matériel	-	0,4	(0,4)	-	-	-	-	-	-	-	-
Services d'appui aux communications	88,2	11,7	76,5	86,7	617,7	1 112,8	(495,1)	(80,2)		1 112,8	1 013,1
Location de matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pièces de rechange	101,8	-	101,8	100,0	712,5	143,6	568,9	79,8	1 443,6	1 587,2	1 267,1
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	-	-	-	-	4 734,3		4 734,3	100,0	2 000,0	2 000,0	8 788,9
Information											
Achat de matériel d'information	134,5	2,1	132,4	98,4	941,4		941,4	100,0	146,1	146,1	1 075,7

Groupe/classe/rubrique	Engagements autorisés 25 avril-30 juin 2013				Engagements autorisés 1 <sup>er</sup> juillet-31 décembre 2013						Budget 1 <sup>er</sup> juillet 2013- 30 juin 2014
	Engagements autorisés	Dépenses	Écart		Engagements autorisés	Dépenses au 31 octobre 2013	Solde inutilisé		Montant estimatif des dépenses		Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			Montant	Pourcentage	1 <sup>er</sup> novembre- 31 décembre 2013	1 <sup>er</sup> juillet- 31 décembre 2013	
			(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)			(7) = (5) - (6)	(8) = (7)/(5)	(9)	(10) = (6)/(9)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Services d'information	65,7	0,2	65,5	99,7	460,3	54,0	406,3	88,3	100,0	154,0	789,2
Location de matériel	10,9	-	10,9	100,0	76,1		76,1	100,0	30,0	30,0	130,0
Fournitures et entretien	21,5	5,7	15,8	73,5	150,3	6,5	143,8	95,7		6,5	257,8
<b>Total (rubrique 17)</b>	<b>8 855,1</b>	<b>19 689,7</b>	<b>(10 834,6)</b>	<b>(122,4)</b>	<b>17 801,4</b>	<b>6 572,8</b>	<b>11 228,6</b>	<b>63,1</b>	<b>5 788,4</b>	<b>12 361,2</b>	<b>22 122,8</b>
<b>18. Informatique</b>											
Achat de matériel	4 118,0	6 164,7	(2 046,7)	(49,7)	4 092,3	3 629,8	462,5	11,3	746,9	4 376,7	718,9
Achat de progiciels	12,5	-	12,5	100,0	87,5		87,5	100,0	10,0	10,0	100,0
Services informatiques	149,2	704,1	(554,9)	(371,9)	1 044,2	854,1	190,1	18,2	-	854,1	1 790,1
Location de matériel	-	-	-	-	-		-	-		-	-
Entretien et réparation du matériel	-	5,6	(5,6)	-	(34,5)		(34,5)	100,0		-	-
Licences, redevances et location de logiciels	34,2	81,5	(47,3)	(138,3)	239,2	21,4	217,8	91,1	112,4	133,8	245,2
Pièces de rechange et fournitures	61,7	-	61,7	100,0	432,4	437,3	(4,9)	(1,1)	132,3	569,6	568,7
<b>Total (rubrique 18)</b>	<b>4 375,6</b>	<b>6 955,9</b>	<b>(2 580,3)</b>	<b>(59,0)</b>	<b>5 861,1</b>	<b>4 942,6</b>	<b>918,5</b>	<b>15,7</b>	<b>1 001,6</b>	<b>5 944,2</b>	<b>3 422,9</b>
<b>19. Santé</b>											
Achat de matériel	462,6	83,5	379,1	81,9	462,7		462,7	100,0		-	1 287,3
Services médicaux	66,7	-	66,7	100,0	467,4		467,4	100,0	75,2	75,2	773,5
Location de matériel	45,0	-	45,0	100,0	-		-	-		-	-
Fournitures	-	-	-	-	315,2	15,7	299,5	95,0		15,7	460,4
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	-	-	-	-	1 311,4		1 311,4	100,0	600,0	600,0	2 454,0
<b>Total (rubrique 19)</b>	<b>574,3</b>	<b>83,5</b>	<b>490,8</b>	<b>85,5</b>	<b>2 556,7</b>	<b>15,7</b>	<b>2 541,0</b>	<b>99,4</b>	<b>675,2</b>	<b>690,9</b>	<b>4 975,2</b>
<b>20. Matériel spécial</b>											
Achat de matériel d'observation	64,4	23,9	40,5	62,9	64,3		64,3	100,0		-	128,7
Matériel de détection des mines et de déminage	-	-	-	-	-		-	-		-	-

Groupe/classe/rubrique	Engagements autorisés 25 avril-30 juin 2013				Engagements autorisés 1 <sup>er</sup> juillet-31 décembre 2013						Budget 1 <sup>er</sup> juillet 2013- 30 juin 2014
	Engagements autorisés	Dépenses	Écart		Engagements autorisés	Dépenses au 31 octobre 2013	Solde inutilisé		Montant estimatif des dépenses		Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			Montant	Pourcentage	1 <sup>er</sup> novembre- 31 décembre 2013	1 <sup>er</sup> juillet- 31 décembre 2013	
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (6)	(8) = (7)/(5)	(9)	(10) = (6)/(9)	(11)	
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	-	-	-	-	1 762,2	1 762,2	100,0	200,0	200,0	200,0	3 271,7
<b>Total (rubrique 20)</b>	<b>64,4</b>	<b>23,9</b>	<b>40,5</b>	<b>62,9</b>	<b>1 826,5</b>	<b>1 826,5</b>	<b>100,0</b>	<b>200,0</b>	<b>200,0</b>	<b>200,0</b>	<b>3 400,4</b>
<b>21. Fournitures, services et matériel divers</b>											
Achat de matériel divers	697,5	518,4	179,1	25,7	697,4	70,7	626,7	89,9	156,3	227,0	1 567,0
Détente et loisirs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services de détection des mines et de déminage	1 666,7	20 010,0	(18 343,3)	(1 100,6)	11 666,7	11 666,7	-	-	-	11 666,7	20 000,0
Fournitures de détection des mines et de déminage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abonnements	1,5	-	1,5	100,0	9,6	4,1	5,5	57,3	1,5	5,6	16,6
Travaux d'impression et de reproduction	-	0,4	(0,4)	-	-	-	-	-	5,0	5,0	-
Cartes opérationnelles	0,3	-	0,3	100,0	1,8	-	1,8	100,0	-	-	3,1
Uniformes, drapeaux et autocollants	90,1	-	90,1	100,0	631,1	86,2	544,9	86,3	20,0	106,2	1 081,9
Équipement de protection individuel	296,4	129,2	167,2	56,4	889,7	-	889,7	100,0	100,9	100,9	1 252,8
Honoraires, fournitures et services	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et matériel pour les élections	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réceptions officielles	-	0,6	(0,6)	-	-	1,5	(1,5)	-	3,0	4,5	-
Dépenses de représentation	-	3,3	(3,3)	-	-	5,3	(5,3)	-	2,0	7,3	-
Vérification externe des comptes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assurances générales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais bancaires	-	-	-	-	-	1,1	(1,1)	-	1,0	2,1	-
Demandes d'indemnisation, comptabilisations en pertes et ajustements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Groupe/classe/rubrique	Engagements autorisés 25 avril-30 juin 2013				Engagements autorisés 1 <sup>er</sup> juillet-31 décembre 2013						Budget 1 <sup>er</sup> juillet 2013- 30 juin 2014
	Engagements autorisés	Dépenses	Écart		Engagements autorisés	Dépenses au 31 octobre 2013	Solde inutilisé		Montant estimatif des dépenses		Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			Montant	Pourcentage	1 <sup>er</sup> novembre- 31 décembre 2013	1 <sup>er</sup> juillet- 31 décembre 2013	
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (6)	(8) = (7)/(5)	(9)	(10) = (6)/(9)	(11)	
Fret et dépenses connexes	3 125,0	823,4	2 301,6	73,7	9 375,0	8 584,1	790,9	8,4	314,4	8 898,5	12 500,0
Rations diverses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Perte de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres services	-	61,1	(61,1)	-	-	222,0	(222,0)	-	11,4	233,4	10 000,0
<b>Total (rubrique 21)</b>	<b>5 877,5</b>	<b>21 546,4</b>	<b>(15 668,9)</b>	<b>(266,6)</b>	<b>23 271,3</b>	<b>20 641,7</b>	<b>2 629,6</b>	<b>11,3</b>	<b>615,5</b>	<b>21 257,2</b>	<b>46 421,4</b>
<b>22. Projets à effet rapide</b>											
Projets à effet rapide	-	-	-	-	600,0	50,0	550,0	91,7	100,0	150,0	900,0
<b>Total (rubrique 22)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>600,0</b>	<b>50,0</b>	<b>550,0</b>	<b>91,7</b>	<b>100,0</b>	<b>150,0</b>	<b>900,0</b>
<b>Total (groupe III)</b>	<b>74 447,3</b>	<b>81 195,1</b>	<b>(6 747,8)</b>	<b>(9,1)</b>	<b>187 690,2</b>	<b>51 514,4</b>	<b>136 175,8</b>	<b>72,6</b>	<b>42 528,4</b>	<b>94 042,8</b>	<b>263 161,0</b>
<b>Total brut</b>	<b>83 690,2</b>	<b>81 976,4</b>	<b>1 713,8</b>	<b>2,0</b>	<b>366 774,5</b>	<b>102 054,0</b>	<b>264 720,5</b>	<b>72,2</b>	<b>122 564,4</b>	<b>224 618,4</b>	<b>609 491,3</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	769,4	41,3	728,1	94,6	3 661,5	812,0	2 849,5	77,8	1 425,8	2 237,8	6 071,7
<b>Total net</b>	<b>82 920,8</b>	<b>81 935,1</b>	<b>985,7</b>	<b>1,2</b>	<b>363 113,0</b>	<b>101 242,0</b>	<b>261 871,0</b>	<b>72,1</b>	<b>121 138,6</b>	<b>222 380,6</b>	<b>603 419,6</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des ressources</b>	<b>83 690,2</b>	<b>81 976,4</b>	<b>1 713,8</b>	<b>2,0</b>	<b>366 774,5</b>	<b>102 054,0</b>	<b>264 720,5</b>	<b>72,2</b>	<b>122 564,4</b>	<b>224 618,4</b>	<b>609 491,3</b>

## Annexe II

### Introduction

1. Le présent document offre une illustration chronologique de la mise en œuvre de la composante Transports terrestres du plan de financement standard<sup>a</sup>. Y sont expliquées les fonctionnalités du plan, son application concrète dans le cas de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la manière dont chaque paramètre d'entrée clef du plan influe sur l'estimation des ressources nécessaires.

2. Cette illustration montre comment l'intégration au plan des différents paramètres clefs propres à la MINUSMA permet de mieux déterminer les ressources nécessaires à la Mission (ou à toute autre mission en phase de démarrage). Le produit final est un plan de financement standard qui est mieux adapté à la situation particulière de la Mission en phase de démarrage et s'avère être une proposition prudente et modérée, qui doit pouvoir être mise en œuvre au stade du déploiement initial.

3. Si les autres composantes du plan peuvent présenter de légères divergences liées à l'élément coût, la logique et le processus expliqués ci-après au sujet des ressources nécessaires au titre de la composante Transports terrestres correspondent bien à la logique et au processus d'application du plan.

4. S'il est vrai que le montant global des ressources nécessaires varie d'une mission en phase de démarrage à l'autre, l'objectif consiste à mettre à la disposition de la Mission un volume de ressources qu'elle pourra gérer de manière transparente et souple pour répondre à ses besoins, parallèlement à la poursuite de la planification, à l'évolution des conditions de fonctionnement et à l'émergence des priorités.

### Historique

5. Le plan de financement standard se fonde sur l'analyse globale des tendances observées pour les dépenses de ces dernières années, qui cadraient avec le plan initial mis en place en 2011 (A/65/696 et Corr.1). Le plan prévoit six scénarios standard pour des missions de taille réduite ou moyenne ou de grande taille fonctionnant dans des conditions raisonnables<sup>b</sup> ou extrêmes<sup>c</sup>.

<sup>a</sup> Ci-après dénommé « le plan ».

<sup>b</sup> Les conditions logistiques « de base » se caractérisent par les éléments suivants : une zone d'opération limitée à un seul petit pays, où la présence de la mission consiste en un quartier général et en d'autres installations situées dans des zones secondaires. On peut y compter un port maritime et d'autres infrastructures. Les principaux sites de la mission peuvent être facilement ralliés par hélicoptère. Il peut également y exister une économie locale bien établie et à même de pourvoir aux besoins en logement du personnel civil international, des membres de la police, des observateurs militaires et des officiers d'état-major.

<sup>c</sup> Aux fins du plan de financement standard, les conditions logistiques « extrêmes » sont définies comme étant associées à une zone d'opérations étendue et à une mission de grande ampleur, comprenant un complexe du quartier général, environ 5 bases régionales et 15 bases d'opérations, avec des soldats des contingents présents dans des sites accueillant moins que l'effectif d'un bataillon. La Mission peut ne pas disposer d'un accès à un port maritime et l'on peut y déplorer de longues chaînes d'approvisionnement, des infrastructures limitées en matière de réseau routier intérieur et de communications et une topographie difficile, tandis que les distances entre les différents sites de la Mission peuvent exiger le déploiement d'avions et d'hélicoptères gros et petits porteurs, dans le cadre d'une flotte aérienne élargie.

6. Les ressources nécessaires dans le cadre des six scénarios standard sont présentées au tableau 1 ci-après.

Tableau 1  
**Financement des transports terrestres dans le cadre des six scénarios du plan de financement standard**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Conditions de base			Conditions extrêmes		
	Petites missions	Missions de taille moyenne	Grandes missions	Petites missions	Missions de taille moyenne	Grandes missions
	1	2	3	4	5	6
<b>Transports terrestres</b>						
Acquisition de véhicules	20 119,6	28 431,0	37 106,3	26 873,0	39 657,8	49 739,6
Acquisition de matériel d'atelier de réparation de véhicules	201,2	284,3	371,1	268,7	396,6	497,4
Location de véhicules	–	–	–	–	–	–
Réparations et entretien	225,5	355,6	495,3	282,0	484,3	653,6
Assurance responsabilité	53,1	95,8	141,7	69,0	134,9	187,4
Pièces détachées	1 752,7	2 476,7	3 232,4	2 442,8	3 604,9	4 521,3
Carburants et lubrifiants	6 456,3	12 901,1	19 361,6	6 465,5	12 922,6	19 387,5
<b>Total</b>	<b>28 808,4</b>	<b>44 544,5</b>	<b>60 708,4</b>	<b>36 401,0</b>	<b>57 201,1</b>	<b>74 986,8</b>

7. Le tableau 2 ci-après présente les principaux éléments de coûts (tels que l'effectif du personnel en uniforme, l'effectif du personnel civil et le nombre de sites de la Mission) qui ont une incidence sur le calcul des ressources nécessaires dans le cadre des six scénarios standard, notamment les crédits accordés aux transports terrestres d'une mission en phase de démarrage.

Tableau 2  
**Principaux paramètres des six scénarios standard**

Catégorie	Conditions de base			Conditions extrêmes		
	Petites missions	Missions de taille moyenne	Grandes missions	Petites missions	Missions de taille moyenne	Grandes missions
	1	2	3	4	5	6
<b>Personnel en uniforme</b>	<b>5 000</b>	<b>10 000</b>	<b>15 000</b>	<b>5 000</b>	<b>10 000</b>	<b>15 000</b>
Contingents (hormis les officiers d'état-major)	4 220	7 990	11 980	4 220	7 990	11 980
Officiers d'état-major	35	75	120	35	75	120
Observateurs militaires	100	210	300	100	210	300
Unités de police constituées	280	980	1 540	280	980	1 540
Police des Nations Unies	365	745	1 060	365	745	1 060

Catégorie	Conditions de base			Conditions extrêmes		
	Petites missions	Missions de taille moyenne	Grandes missions	Petites missions	Missions de taille moyenne	Grandes missions
	1	2	3	4	5	6
<b>Personnel civil</b>	<b>862</b>	<b>1 437</b>	<b>2 286</b>	<b>1 556</b>	<b>3 011</b>	<b>4 937</b>
Personnel recruté sur le plan international	325	464	741	585	893	1 121
Personnel recruté sur le plan national	374	784	1 164	770	1 558	3 178
Volontaires des Nations Unies	163	189	381	201	560	638
<b>Sites de la Mission</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>37</b>	<b>42</b>

8. S'il comporte six scénarios standard qui offrent un bon cadre de référence pour une mission en phase de démarrage, le plan peut désormais s'adapter à un certain nombre de scénarios fondés sur les paramètres propres à la situation des différentes missions. L'objectif demeure la préservation du caractère standard de ce plan et non pas la référence à des particularités. Dans chaque situation, l'on pourra toujours se référer aux paramètres standard.

#### Application à la MINUSMA

9. L'application du plan de financement standard à la MINUSMA s'est appuyée sur un certain nombre de paramètres de planification précis, qui sont consignés à la pièce jointe 1. L'intégration au plan de ces paramètres propres à la MINUSMA établit à 33 612 600 dollars les ressources nécessaires au titre des transports terrestres (voir tableau 3 ci-après). On trouvera ci-après des explications sur le mode de calcul des montants par le plan et sur la manière dont les paramètres utilisés influencent et précisent les estimations de la MINUSMA.

Tableau 3  
**MINUSMA : ressources nécessaires au titre des transports terrestres (2013/14)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Transports terrestres</i>	<i>Montant</i>
Acquisition de véhicules	11 153,2
Acquisition de matériel d'atelier de réparation de véhicules	111,5
Location de véhicules	–
Réparations et entretien	297,5
Assurance responsabilité	74,1
Pièces détachées	2 525,8
Carburants et lubrifiants	19 450,5
<b>Total</b>	<b>33 612,6</b>

**Calcul des ressources nécessaires au titre des véhicules  
(cas de la MINUSMA)**

10. Le financement prévu par le plan concerne une gamme variée de véhicules, dont des véhicules légers de transport de passagers, des véhicules à usage spécial, des véhicules de service des aérodromes et des véhicules de soutien logistique lourds.

11. D'une manière générale, l'acquisition des véhicules, tels que les véhicules légers de transport de passagers, est calculée en fonction des ressources en véhicules nécessaires à l'effectif qui sera déployé durant les première et deuxième années de la Mission, compte étant tenu de la longueur des délais d'acquisition, de manière à ce que l'on dispose de moyens suffisants pour faire face aux besoins du personnel qui arrive à la Mission durant la deuxième année de fonctionnement. Il convient de noter que le plan ne prend pas en compte la dotation complète en effectifs. Pour les véhicules lourds, le plan tient compte de la nécessité urgente de mettre en place l'infrastructure de la Mission (par exemple, les véhicules du génie) et le fait que la Mission doit être immédiatement dotée de certains moyens, tels que les ambulances. Ces véhicules bénéficient donc d'un traitement prioritaire dans le plan.

12. Pour les besoins de la planification des acquisitions, le plan s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle le tableau d'effectifs d'une mission compte 27 % de personnel technique, 60 % de personnel d'appui à la mission et 13 % d'agents de la sécurité<sup>d</sup>.

13. Pour chacun des six profils standard, les ratios standard de véhicules sont appliqués aux catégories pertinentes de personnels visées au tableau 2, aux fins d'une estimation du nombre et du type de véhicules à acquérir. Dans le cas de la MINUSMA, le plan de financement standard saisit les paramètres clés décrits à la pièce jointe 1 et les applique aux ratios standard, comme expliqué plus en détail ci-après.

**Impact de la détermination des effectifs civils**

14. La MINUSMA propose, pour 2013/14, une dotation en effectifs de 1 598 éléments. D'après le plan, sur ce total, 987 membres du personnel auront été déployés à la fin de la première année. D'après le plan également, 1 272 membres du personnel auront été déployés à la fin de la deuxième année. Par conséquent, comme indiqué au paragraphe 11 ci-dessus, les crédits à allouer à la MINUSMA au titre des acquisitions se fondent sur l'hypothèse d'un effectif de 1 272 membres du personnel civil.

15. Le tableau 4 ci-après porte sur les 1 272 membres du personnel civil pour lequel il sera procédé à l'achat de moyens de transport terrestre; il présente également la répartition du personnel par fonctions, sur la base de la répartition précisée au paragraphe 12 ci-dessus. Ces éléments d'information sont importants dans la mesure où les besoins en différents types de véhicules varient en fonction des ratios établis sur la base des fonctions du personnel.

---

<sup>d</sup> Cette hypothèse de répartition, qui s'appuie sur les données d'expérience, sert uniquement dans ce plan à estimer les ressources nécessaires en ce qui concerne certaines catégories bien précises de personnel. La répartition réelle du personnel selon les fonctions peut s'avérer différente dans la proposition effective de dotation en effectifs.

Tableau 4  
**MINUSMA : effectifs pour lesquels il doit être procédé à l'acquisition de véhicules<sup>a</sup>**

<i>Catégorie</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
Personnel technique	145	169	33	<b>347</b>
Personnel d'appui	311	376	73	<b>760</b>
Personnel de sécurité	68	81	16	<b>165</b>
<b>Total</b>	<b>524</b>	<b>626</b>	<b>122</b>	<b>1 272</b>

<sup>a</sup> Répartition réalisée à titre indicatif, à des fins d'estimation. La répartition effective entre les trois catégories peut être différente.

*Impact de la détermination de l'effectif prescrit du personnel en uniforme et de la conversion des contingents*

16. Pour les autres catégories de personnel, à savoir les officiers d'état-major, les observateurs militaires et la Police des Nations Unies, les ressources nécessaires au titre des véhicules obéissent à la même logique. Par exemple, sur 320 agents de la Police des Nations Unies prévus pour la MINUSMA, 256 auront été déployés à la fin de la deuxième année et les acquisitions de véhicules prévues par la MINUSMA pour la Police des Nations Unies en 2013/14 se fondent donc sur cet effectif de 256 agents.

17. Il convient de noter que les indications relatives au transfert d'un personnel en uniforme de 5 100 membres (voir pièce jointe 1) entraînent une hausse du nombre de véhicules destinés au personnel en uniforme, dans la mesure où le plan prend en compte le fait qu'un effectif plus important de personnel en uniforme sera déployé au cours de la première et de la deuxième année.

18. Les ratios standard de véhicules sont alors appliqués sur la base de l'effectif désigné de la MINUSMA, ce qui permet au plan de déterminer le nombre et les types de véhicules à acquérir. On trouvera à la pièce jointe 2 un tableau de répartition des ratios présentant les effectifs pour lesquels il est procédé à l'acquisition de véhicules.

19. Pour déterminer les ressources nécessaires en ce qui concerne d'autres types de véhicules spécialisés, le plan s'appuie sur les éléments de référence suivants :

a) Véhicules blindés de transport de passagers pour les hauts responsables de la Mission : le plan retient l'hypothèse d'un besoin constant de 10 véhicules blindés (pour le Sous-Secrétaire général, le Représentant spécial du Secrétaire général, le commandant de la Force, le Directeur de l'appui à la mission, le Chef de la police et les personnalités de passage);

b) Ambulances : pour le quartier général de la Mission et les bureaux régionaux qui seront opérationnels lors de la phase de démarrage. Pour la MINUSMA, le plan prévoit 4 ambulances (1 pour le quartier général de la Mission et 3 pour des bureaux régionaux);

c) Véhicules de service des aérodromes : les besoins sont déterminés en fonction du nombre d'aérodromes qui seront opérationnels lors de la phase de démarrage;

d) Engins de chantier : pour les missions dont les conditions logistiques sont considérées comme étant « de base » ou « extrêmes », le plan prévoit 3 et 5 engins de chantier, respectivement. Pour la MINUSMA, le plan prévoit, compte tenu des conditions logistiques extrêmes, 7 engins de chantier;

e) Matériel de manutention : pour les missions dont les conditions logistiques sont considérées comme étant « de base » ou « extrêmes », le plan prévoit 4 et 7 systèmes de levage, respectivement. Pour la MINUSMA, le plan prévoit, compte tenu des conditions logistiques extrêmes, 7 systèmes de levage.

#### **Calcul du coût des moyens nécessaires**

20. Basée sur les facteurs de variation susmentionnés, la liste détaillée des ressources nécessaires en matière d'acquisitions est présentée dans la pièce jointe 3 ci-après. Le plan permet de calculer le coût de chaque type de véhicule en fonction des prix indiqués dans le Manuel des coûts et coefficients standard.

21. Selon que les conditions logistiques d'une mission sont considérées comme étant « de base » ou « extrêmes », le plan applique un fret représentant 15 % ou 20 % du prix d'acquisition, respectivement. Il s'agit, ainsi, de prendre en compte les difficultés logistiques supplémentaires que pose la livraison de biens dans des missions aux conditions extrêmes. Les conditions logistiques de la MINUSMA étant extrêmes, le plan applique un fret au taux de 20 % dans l'estimation des coûts d'acquisition des moyens de transport terrestre.

22. Les ressources totales nécessaires au titre de l'acquisition de véhicules pour la MINUSMA s'élèvent à 28 064 700 dollars (voir pièce jointe 3), avant ajustements liés au transfert de ressources (voir précisions plus loin).

#### **Disponibilité de ressources transférées**

23. Le plan révisé permet de prendre en compte la fermeture d'une mission de la même famille ou d'une mission voisine, y compris la conversion des troupes et le transfert des ressources.

24. Si aucune mission voisine de quelque importance n'a fait l'objet d'une liquidation ou d'une réduction d'effectifs au profit de la MINUSMA, une quantité importante de matériel a été acheté pour la nouvelle mission au cours de l'exercice 2012/13, sur la base d'une autorisation d'engagement de dépenses initiale accordée au Secrétaire général. Aux fins de l'application du plan de financement standard, on considère que cette situation est analogue aux avantages que la MINUSMA aurait tirés de la clôture d'une mission voisine. Les ressources nécessaires totales pour 2013/14 s'en trouvent ainsi réduites d'environ 56 millions de dollars. On a établi ce montant en prenant comme référence les ressources généralement disponibles à la suite de liquidations antérieures de missions.

25. Le plan permet également d'établir que, sur les 56 millions de dollars ainsi économisés à la MINUSMA pour 2013/14, 16,8 millions de dollars concernent les moyens de transport terrestre, le solde correspondant aux autres catégories de ressources. Ce montant est à déduire du montant total des ressources nécessaires au

titre des moyens de transport terrestre (28 064 700 dollars), qui s'établit désormais à 11 153 200 dollars pour l'acquisition de véhicules et à 111 500 dollars pour l'acquisition de matériel d'atelier de réparation de véhicules (pièce jointe 3).

#### **Autres ressources nécessaires au titre des transports terrestres**

26. Selon le plan, on ne devrait enregistrer aucune dépense au titre de la location de véhicules durant la première année de fonctionnement.

27. Pour les coûts relatifs aux réparations et à l'entretien ainsi qu'à l'assurance responsabilité, les prévisions du plan s'appuient sur le nombre de véhicules qui seront acquis durant la première année et sur les coûts standard de ces deux types de dépenses.

28. Les pièces détachées et les fournitures sont calculées au taux de 7,5 % de la valeur prévue des biens (telle que déterminée ci-dessus), tandis que le fret est calculé aux taux de 15 % pour les conditions logistiques de base et de 20 % pour les conditions extrêmes.

29. Pour les ressources nécessaires au titre des carburants et lubrifiants, le plan fournit des estimations pour deux catégories de consommation, à savoir la consommation des véhicules et du matériel appartenant aux contingents et la consommation des véhicules et du matériel appartenant à l'ONU.

30. Pour les véhicules et le matériel appartenant aux contingents, les ressources nécessaires au titre des carburants sont fonction du nombre moyen de litres consommés par membre des contingents à l'échelle de toutes les missions de maintien de la paix et de la proportion de l'effectif moyen des contingents qui devrait être déployé durant la phase de démarrage.

31. Pour les véhicules et le matériel appartenant à l'ONU, le calcul des ressources nécessaires au titre des carburants s'appuie sur les taux de consommation standard (sur la base du Manuel des coûts et coefficients standard), pour chaque type de véhicules que l'on doit acquérir, ajustés par rapport au déploiement progressif du personnel.

32. Le prix du litre de carburant est établi à 1,08 dollar, sur la base du prix moyen du carburant actuellement observé dans les missions de maintien de la paix existantes.

33. Le coût standard des lubrifiants est établi à 10 % du coût du carburant.

34. Selon le plan, une mission en phase de démarrage exige d'importantes dépenses de mise en place d'un contrat clefs en main pour l'approvisionnement en carburant. En fonction de la taille de la mission et sur la base des données d'expérience, le plan prévoit que des dépenses de mise en place d'un montant de 5,5 millions de dollars (pour une mission qui compte moins de 5 000 membres du personnel en uniforme), de 11 millions de dollars (10 000 membres du personnel en uniforme), de 16,5 millions de dollars (pour une mission qui compte moins de 15 000 membres du personnel en uniforme) et de 21 millions de dollars (pour une mission qui compte plus de 15 000 membres du personnel en uniforme) seront nécessaires durant la première année de fonctionnement. La MINUSMA étant autorisée à compter jusqu'à 12 640 membres du personnel en uniforme, le plan prévoit qu'un montant de 16,5 millions de dollars sera nécessaire pour 2013/14.

### **Autres facteurs**

#### **Spécification de la durée exacte du mandat**

35. Pour les missions dont la durée du mandat est inférieure à 12 mois, le plan prévoit le financement intégral des dépenses non renouvelables (portant, par exemple, sur l'acquisition de véhicules) dans le premier budget de la Mission, dans la mesure où le déploiement immédiat des ressources revêt une importance cruciale. Les dépenses renouvelables (relatives, par exemple, à l'achat de carburants et à l'entretien des véhicules) seraient financées au prorata.

36. Dans le cas de la MINUSMA, l'exercice budgétaire, qui court du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, est financé par le plan.

## Pièce jointe 1

### Application à la MINUSMA

L'application du plan de financement standard à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est fondée sur un certain nombre de paramètres de planification clairement définis, à savoir :

- Période opérationnelle : tout l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014;
- Taille de la Mission : l'effectif de personnel en uniforme prévu par le mandat de la MINUSMA est de 12 640, ce qui place la Mission dans la fourchette moyenne définie par le plan de financement standard (entre 7 500 et 13 000 agents en uniforme). Ces éléments sont les paramètres de haut niveau, mais les prévisions de dépenses elles-mêmes sont ensuite actualisées en fonction des données effectives pour les principaux facteurs de coût, par exemple le nombre effectif d'agents en uniforme;
- Conditions logistiques : aux fins du plan de financement standard, les conditions logistiques « extrêmes » sont définies comme étant associées à une zone d'opérations étendue et à une mission de grande ampleur, comprenant un complexe du quartier général, environ 5 bases régionales et 15 bases d'opérations, avec des soldats des contingents présents dans des sites accueillant moins que l'effectif d'un bataillon. La Mission peut ne pas disposer d'un accès à un port maritime et l'on peut y déplorer de longues chaînes d'approvisionnement, des infrastructures limitées en matière de réseau routier intérieur et de communications et une topographie difficile, tandis que les distances entre les différents sites de la Mission peuvent exiger le déploiement d'avions et d'hélicoptères gros et petits porteurs, dans le cadre d'une flotte aérienne élargie. Dans ces conditions, les configurations des contingents feraient appel à un plus grand nombre d'unités de soutien logistique, ainsi qu'au déploiement de bataillons lourds. Ces caractéristiques correspondent aux conditions logistiques applicables à la MINUSMA. Ces éléments sont les paramètres de haut niveau, mais les prévisions de dépenses elles-mêmes sont ensuite actualisées en fonction des données effectives pour les principaux facteurs de coût, par exemple le nombre effectif de sites de la Mission;
- Personnel en uniforme : conformément à la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, l'effectif autorisé de la Mission est de 11 200 soldats des contingents, 320 policiers des Nations Unies et 1 120 membres des unités de police constituées. Il est prévu que le déploiement s'échelonne sur l'ensemble de l'exercice, conformément aux schémas de déploiement observés par le passé, et qu'aux fins du financement l'effectif moyen soit de 8 396 militaires des contingents sur l'ensemble de l'exercice;
- Personnel civil : pour l'application du plan à la MINUSMA, on prévoit une dotation en personnel de 1 598 civils. Sur la base de l'expérience acquise dans le recrutement échelonné du personnel, les niveaux de financement ont été prévus pour une moyenne de 274 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 268 recrutés sur le plan national pour l'ensemble de l'exercice;

- Nombre de lieux d'affectation : en l'état actuel de la planification, on prévoit le déploiement de la MINUSMA dans cinq principales localités; le quartier général de la Mission sera à Bamako, et il y aura quatre bureaux régionaux à Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti. Il y aura un aéroport à Bamako, ainsi que dans cinq autres lieux d'affectation (les quatre bureaux régionaux plus Tessalit). Le nombre de camps prévus repose sur la norme qui veut qu'il y ait un camp pour chaque 1 000 membres du personnel en uniforme (soit 13 camps pour l'ensemble de la MINUSMA). Le plan de financement standard prévoit la mise en place progressive de ces emplacements sur une période de trois ans;
- Mission en cours de clôture : les contingents de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) ont été transférés à la MINUSMA le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Sur la base du déploiement effectif, on prévoit pour l'application du plan de financement standard à la MINUSMA 5 100 militaires des contingents dès le début de l'exercice.

Aucune mission voisine de quelque importance n'a subi une liquidation ou réduction d'effectifs au profit de la MINUSMA, mais une quantité importante de matériel a été acheté pour la nouvelle mission au cours de l'exercice 2012/13, sur la base d'une autorisation d'engagement de dépenses initiale accordée au Secrétaire général. Aux fins de l'application du plan de financement standard, on considère que cette situation est analogue aux avantages que la MINUSMA aurait tirés de la clôture d'une mission voisine. Cela a eu pour effet de réduire les prévisions de dépenses pour 2013/14 d'environ 56 millions de dollars, sur de nombreuses catégories.

- Opérations aériennes : en l'état actuel de la planification, on prévoit le déploiement d'ici à juin 2014 de 27 aéronefs (11 avions et 16 hélicoptères), 21 d'entre eux étant militaires et 6 commerciaux. Sur la base du déploiement échelonné prévu par le plan de financement standard, les prévisions de dépenses reposent sur une moyenne de 13 aéronefs en service pour l'ensemble de l'exercice.
- Activités afférentes aux programmes : un programme de lutte antimines a déjà été lancé et se poursuivra. Le plan de financement standard prévoit des dépenses à ce titre d'un montant de 20 millions de dollars pour la première année d'une mission de cette taille.

La résolution [2100 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité dispose que la MINUSMA aidera les autorités de transition maliennes à mettre au point et exécuter des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration. Le plan de financement standard prévoit des dépenses à ce titre d'un montant de 10 millions de dollars pour la première année d'une mission de cette taille.

## Pièce jointe 2

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies  
pour la stabilisation au Mali : coefficients  
relatifs aux véhicules**

	<i>Effectif pour la deuxième année</i>	<i>Nombre de berlines ou 4 × 4 appartenant à l'ONU</i>	<i>Coefficient d'utilisateurs par véhicule de la Mission</i>	<i>Coefficient standard (utilisateurs par véhicule)</i>
	(1)	(2)	(3) = (1) ÷ (2)	(4)
<b>1. Berlines et 4 × 4</b>				
<b>a) Personnel des Nations Unies recruté sur le plan international</b>				
1) Chef de mission et Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et D-2 (véhicules réservés aux principaux dirigeants)	7	7	1,0	1,0
2) Hauts responsables de la Mission (D-1) (véhicules polyvalents)	–	–	–	1,0
3) Personnel civil recruté sur le plan international travaillant dans les bureaux fonctionnels, à la Section de la sûreté et de la sécurité et dans l'équipe Déontologie et discipline	192	77	2,5	2,5
4) Personnel civil recruté sur le plan international travaillant dans les sections des services d'appui intégrés	140	56	2,5	2,5
5) Personnel civil recruté sur le plan international travaillant dans les sections des services administratifs	140	31	4,5	4,5
6) Volontaires des Nations Unies et administrateurs recrutés sur le plan national	167	37	4,5	4,5
<b>b) Militaires et personnel de police</b>				
1) Observateurs militaires, membres de la police militaire et agents de sécurité	123	49	2,5	2,5
2) Agents de sécurité affectés aux fonctions de protection rapprochée au sein de la Mission	86	43	2,0	2,0
3) Policiers des Nations Unies	256	102	2,5	2,5
4) Officiers d'état-major du quartier général	57	13	4,5	4,5
5) Unité de gendarmerie affectée au quartier général de la Mission (coefficient convenu)	–	–	–	–
Total partiel	1 169	416		
<b>2. Cars de transport</b>				
<b>Minibus de transport</b>				
Personnel recruté sur le plan national	563	34	16,7	8,0-10,0

## Pièce jointe 3

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies  
pour la stabilisation au Mali : calcul du montant  
des achats de véhicules**

<i>Calcul des prévisions de dépenses</i>						
<i>Catégories ou articles</i>	<i>Nombre d'unités</i>	<i>Coût unitaire moyen</i>	<i>Total partiel (3) = (1) × (2)</i>	<i>Fret</i>		<i>Total (6) = (3)/(5)</i>
				<i>20 %</i>	<i>Montant (5) = (3) × (4)</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5)</i>	<i>(6)</i>
	<i>Unités</i>	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>		<i>Pourcentage</i>		
4 × 4 polyvalents lourds	208	28,84	5 991,4	20	1 198,3	7 189,7
4 × 4 polyvalents moyens	121	22,11	2 680,3	20	536,1	3 216,3
4 × 4 utilitaires lourds	87	25,90	2 253,3	20	450,7	2 704,0
Minibus de 15 passagers ou moins	34	28,10	949,9	20	190,0	1 139,9
Camions de lutte anti-incendie	1	321,21	321,2	20	64,2	385,5
Camions-citernes moyens	3	145,55	363,9	20	72,8	436,7
Camions moyens avec dispositifs de chargement de palettes	3	151,30	378,3	20	75,7	453,9
Ambulances 4 × 4	4	66,90	267,6	20	53,5	321,1
4 × 4 blindés	10	120,39	1 203,9	20	240,8	1 444,7
Véhicules d'intervention rapide 4 × 4, CAT 5	1	397,09	397,1	20	79,4	476,5
Véhicules d'intervention rapide 4 × 4, CAT 3	4	210,43	841,7	20	168,3	1 010,1
Camions-citernes pour carburant d'aviation (aérodromes)	4	298,02	1 192,1	20	238,4	1 430,5
Chargeurs de bagages pour avions	4	36,37	145,5	20	29,1	174,6
Bulldozers	5	411,29	2 056,5	20	411,3	2 467,7
Grues (mobiles)	7	587,59	4 113,1	20	822,6	4 935,7
<b>Total partiel, véhicules</b>	<b>508</b>		<b>23 155,7</b>	<b>20</b>	<b>4 631,1</b>	<b>27 786,82</b>
Matériel d'atelier	1	232	231,6	20	46,3	277,9
<b>Total partiel, matériel d'atelier</b>	<b>1</b>		<b>231,6</b>		<b>46,3</b>	<b>278</b>
<b>Dépenses prévues</b>	<b>509</b>		<b>23 387,2</b>		<b>4 677,4</b>	<b>28 064,7</b>
<b>Moins : valeur estimée du matériel transféré</b>						
Achats de véhicules					(16 633,7)	
Achats de matériel d'atelier					(166,3)	(16 800,0)
<b>Prévisions nettes au titre du plan de financement standard</b>						
<b>Achats de véhicules</b>						<b>11 153,2</b>
<b>Achats de matériel d'atelier</b>						<b>111,5</b>